



# AVIS

CCE-CNT 2018-0845

Programme national de réformes 2018

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB





## **Avis**

### **Programme national de réformes 2018 : Contribution du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail**

**Bruxelles  
28.03.2018**

## Saisine

Par lettre du 20 février 2018, Monsieur C. MICHEL, Premier Ministre, a sollicité la contribution du Conseil national du travail et du Conseil central de l'économie, sous forme d'avis, à la préparation du Programme National de Réforme 2018.

Dans son courrier, le Premier Ministre indique que l'avis des Conseils sera annexé audit programme et, dans la mesure du possible, pris en considération dans le corps du programme.

En annexe dudit courrier ont été transmis le document de planification du Programme National de Réforme 2018 ainsi que les recommandations 2017.

L'avis des Conseils a été demandé pour le 9 mars 2018 au plus tard.

Le présent avis est composé de deux parties reprenant les contributions respectives du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail au PNR 2018.

## AVIS

### 1 CONTRIBUTION DU CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE AU PNR 2018

#### 1.1 *Considérations générales*

Les interlocuteurs sociaux représentés au sein du Conseil central de l'économie (le CCE) ont pris connaissance du plan de travail et de la structure du texte pour le Programme national de réforme (PNR) 2018.

Ils proposent au gouvernement que le Rapport Emploi-Compétitivité (REC) 2017 du CCE puisse trouver un écho dans le Programme national de réformes actuellement en préparation.

Cette valorisation du REC constituerait certainement une plus-value dans le cadre du suivi de la stratégie Europe 2020 au plan national et sur la base duquel, en autres, les instances européennes adresseront leurs prochaines recommandations. Ce suivi européen est mené en parallèle avec le suivi des politiques budgétaires et des politiques macroéconomiques.

Pour les interlocuteurs sociaux, le REC participe à trois missions principales du CCE: (1) la première est de contribuer à un consensus large au sein du monde de l'entreprise et du travail autour des grands objectifs de politique économique, d'un cadre d'analyse commun et des principes qui doivent guider les mesures de politique économique pour assurer une pérennité de ces objectifs et de ces principes au cours du temps ; (2) une autre mission est de mettre des points à l'agenda politique en attirant l'attention du gouvernement et des responsables politiques sur les thèmes qui cristallisent les débats dans la société et ainsi contribuer à établir l'ordre des priorités de l'action gouvernementale ; (3) une dernière mission est de permettre le dialogue entre les représentants du monde de l'entreprise et du travail et les gouvernants.

De plus, cette référence au REC dans le PNR complèterait adéquatement les initiatives prises par le CCE/CNT en collaboration avec la Commission européenne, par l'intermédiaire de sa représentation en Belgique, visant à développer le dialogue entre les interlocuteurs sociaux et la Commission sur le rapport pays et les recommandations spécifiques par pays lors des étapes clés du semestre européen. L'objectif étant de faire progresser le processus de construction d'une politique économique européenne intégrée. Ces Initiatives ont été complétées depuis 2016 grâce au développement d'un dialogue entre la Commission européenne et les interlocuteurs sociaux prenant appui sur le REC.

C'est pourquoi, cette année, les experts de la Commission européenne ont été informés des focus qui seraient repris dans la deuxième partie du REC 2017 et des conclusions tirées par les interlocuteurs sociaux, notamment en termes de recommandations de politique économique. Pour le CCE, ces focus sur lesquels les interlocuteurs sociaux ont souhaité mettre l'accent dans le rapport 2017, devraient être mis à l'ordre du jour des travaux du gouvernement. Cela n'exclut pas que d'autres thématiques, comme l'énergie, sur lesquelles les interlocuteurs sociaux travaillent aussi dans le cadre du CCE, soient importantes pour les interlocuteurs sociaux. Il est donc aussi fait référence à ceux-ci dans cet avis.

Début mars 2018, dans le cadre de la présentation du Rapport pays, les experts de la Commission ont apporté leur éclairage et les réponses de leur rapport en regard des considérations, propositions et préoccupations des interlocuteurs sociaux repris dans le REC 2017.

## **1.2 Un rapport annuel du CCE sur la compétitivité de l'économie belge**

La loi du 26 juillet 1996 confie au CCE la mission permanente de surveillance de l'état de la compétitivité de la Belgique. Cette loi, modifiée en 2017, dispose que le CCE rédige un Rapport Emploi-Compétitivité.

La loi stipule que la deuxième partie de ce Rapport – rédigée sous la responsabilité des interlocuteurs sociaux - analyse la politique des salaires et de l'emploi ainsi que les aspects structurels de la compétitivité et de l'emploi, en particulier quant à la structure sectorielle des investissements nationaux et étrangers, aux dépenses en matière de recherche et développement, aux parts de marché, à l'orientation géographique des exportations, à la structure de l'économie, aux processus d'innovation, aux structures de financement de l'économie, aux facteurs de la productivité, aux structures de formation et d'éducation, aux modifications dans l'organisation et au développement des entreprises, ainsi que des suggestions d'amélioration. Cette partie comprend également une analyse du respect de la paix sociale et de l'influence de l'ancienneté sur les salaires, ainsi qu'une analyse de l'impact des niveaux de salaires sur le fonctionnement du marché du travail en général et, en particulier sur l'intégration des groupes à risques sur le marché du travail.

Cette année, le Rapport précise les objectifs qui doivent être atteints par la politique économique et qui forment un ensemble cohérent et interdépendant. Dans un contexte de grands changements et défis sociétaux, ils plaident pour œuvrer pour une société prospère et durable : la prospérité implique une création suffisante de richesses et d'emplois au service d'une cohésion sociale forte. La durabilité comprend trois volets : la soutenabilité environnementale, la soutenabilité financière et l'équilibre extérieur.

Le Rapport contient quatre focus. Le premier concerne les investissements, qui ont par ailleurs fait l'objet de plusieurs avis du CCE. Les deux autres focus portent sur deux défis sociétaux sur lesquels les interlocuteurs se sont attelés, conformément à leur accord interprofessionnel 2017-2018 : la digitalisation de l'économie et la mobilité. Le quatrième focus livre une analyse de la problématique du PIB/hab, qui est en retrait en Belgique par rapport aux pays de référence.

La partie II du Rapport Emploi-Compétitivité 2017 est reprise dans son intégralité en annexe de l'avis.

Considérant la structure des thématiques qui seront traitées dans le PNR et les contraintes de rédaction envisagées, le CCE propose au Comité d'accompagnement politique du PNR que les considérations reprises ci-dessous, tirées du REC, fassent partie intégrante du PNR dans les différents paragraphes concernés. Cette valorisation du REC constitue un élément du dialogue entre le gouvernement et les interlocuteurs sociaux sur la conduite de la politique à mettre en œuvre dans le cadre européen. Concrètement, cela indiquerait, le cas échéant, que certaines actions des autorités politiques du pays reprises dans le PNR sont des réponses aux préoccupations communes des représentants du monde de l'entreprise et du travail.

### **1.3 Considérations sur différents points de la structure du texte PNR**

#### **1.3.1 Budget et fiscalité**

Selon les interlocuteurs sociaux, des finances publiques saines sont importantes pour pouvoir continuer à garantir à l'avenir un bon niveau de bien-être et de protection sociale. L'estimation de l'écart de soutenabilité se base sur certaines hypothèses qui semblent optimistes. En ce qui concerne la croissance de la productivité, par exemple, nous sommes loin de ce qu'exige le scénario de référence du CEV 2015, qui impliquerait un doublement de la croissance de la productivité (1,5% en 2035 contre 0,7% attendu pour la période 2016-2021 et contre 0,5% pour la période 2008-2015). Il en va de même pour la durée moyenne du travail, qui a connu une tendance baissière au cours de la dernière décennie, alors que les perspectives tablent sur une durée moyenne de travail constante. Une stabilisation de la durée moyenne du travail a malgré tout été observée ces deux dernières années. Si les valeurs futures de ces variables n'évoluent pas, ou ne continuent pas à évoluer, vers les hypothèses supposées, le coût budgétaire du vieillissement serait encore plus important, en % du PIB, ce qui aggraverait le problème de soutenabilité des finances publiques.

De plus, le CCE estime que, même en respectant les engagements budgétaires pris envers l'Europe, la Belgique fera encore face à un risque sérieux en raison de son haut taux d'endettement, et à un risque non négligeable en raison des défis budgétaires de long terme. C'est pourquoi, afin de garantir des finances publiques saines, le CCE souligne l'importance de prendre des mesures structurelles en misant sur des hausses de productivité et sur une augmentation du taux d'emploi.

De manière générale, au vu des défis budgétaires auxquels la Belgique doit faire face, il faut veiller à ne pas s'engager dans des politiques économiques qui aggraveraient la situation. Il est important à cet égard que les réformes fiscales et les réformes du marché du travail s'inscrivent dans un cadre budgétaire neutre tout en respectant les objectifs de cohésion sociale et de prospérité, de taux d'emploi et de productivité que les interlocuteurs sociaux se sont fixés.

### **1.3.2 Marché du travail et enseignement**

Le CCE insiste sur l'importance d'une insertion durable sur le marché du travail et, dans ce cadre, sur l'importance de l'employabilité pour la sécurisation des parcours professionnels. Il estime qu'il est important que chacun ait accès au marché du travail sans discrimination fondée sur l'âge, l'origine, le sexe ou le niveau d'instruction. Dans le même temps, la qualité des emplois doit rester suffisamment élevée, tout en tenant compte du contexte économique dans lequel les entreprises opèrent afin de leur permettre de répondre aux évolutions des conditions de marché.

Pour certaines caractéristiques liées au travail, la Belgique obtient actuellement des résultats plutôt positifs. Mais la répartition de ces caractéristiques au sein de la population n'est pas uniforme en fonction de l'âge, du sexe, des qualifications ou de l'origine. Ainsi, le travail à temps partiel, les contrats de travail à durée déterminée et la précarité professionnelle potentiellement induite par ceux-ci, sont beaucoup plus fréquents chez les jeunes et les faiblement qualifiés.

### **1.3.3 Innovation et concurrence**

Certains marchés ne fonctionnent pas de manière optimale en Belgique. Ceci a pour effet de limiter la création de nouvelles entreprises innovantes qui pourrait pousser des entreprises existantes à innover. Par conséquent, la croissance de la productivité reste plus faible en Belgique que dans les autres pays. Une croissance de la productivité plus faible dans les services pousse les prix à la hausse. Dans ces conditions, les augmentations de salaire dans les services qui sont proches de celles de l'industrie, et même si elles sont en phase avec les évolutions des pays de référence, dépassent plus que dans les autres pays la croissance de la productivité. Toutefois, la faible concurrence de la part des nouvelles entreprises permet aux entreprises existantes de répercuter les hausses de leurs coûts dans leurs prix tout en maintenant leur marge à un niveau élevé. L'évolution des prix plus rapide en Belgique que dans les pays de référence pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et freine ainsi la croissance de la demande et donc la croissance économique. Par ailleurs, le niveau élevé des prix des services qui sont consommés par les autres entreprises davantage soumises à la concurrence internationale handicape leur compétitivité-coût.

## **1.4 Objectifs Europe 2020**

### **1.4.1 Emploi**

Le taux d'emploi est plus faible en Belgique par rapport aux pays voisins. Le taux d'emploi n'est pas réparti uniformément selon l'âge, l'origine, la qualification, le genre, etc. Les jeunes, les personnes âgées, les personnes issues de la migration, les faiblement qualifiés et les femmes connaissent un taux d'emploi inférieur à la moyenne. Un élément joue un rôle essentiel pour tous les groupes cibles, c'est l'enseignement et la formation.

### 1.4.2 R&D et innovation

Entre 2005 et 2013 les dépenses en R&D ont augmenté plus rapidement en Belgique qu'en Allemagne, qu'aux Pays-Bas et qu'en France mais cette évolution moyenne masque des écarts importants. En particulier, les performances en matière de R&D sont très sensibles, voir dépendantes, des décisions de quelques grandes entreprises insérées dans des groupes multinationaux, qui évoluent dans quelques secteurs d'activité et qui sont géographiquement regroupés. Cette concentration de la R&D est aussi un indicateur de la faiblesse du dynamisme entrepreneurial. La dynamique de création d'entreprises porteuses de projets d'innovation radicale étant relativement faible.

Dans les services marchands et dans les industries de réseau, la croissance de la productivité est plus faible que dans les trois pays voisins depuis la grande récession. Dans les industries de réseau, la productivité diminue même. Pour le CCE, ceci est interpellant étant donné que les industries de réseau sont au cœur de la transition énergétique et du processus de digitalisation de l'économie. La digitalisation offre des opportunités de croissance de la productivité et de l'économie. Pour ce faire, le CCE souligne l'importance de disposer de conditions appropriées, comme un climat d'investissement attrayant, une infrastructure numérique performante, un système d'enseignement et de formation de qualité capable de répondre adéquatement aux évolutions technologiques et autres, et un marché du travail efficace. Le défi sociétal consistera à soutenir les gains de productivité tout en veillant, notamment grâce à la concertation sociale, à ce que la transition ait un impact positif sur la prospérité de tous.

### 1.4.3 Enseignement et formation

Le système d'enseignement et la formation permanente sont d'une grande importance, en particulier dans un contexte d'allongements des carrières et de rapides évolutions des compétences et des connaissances requises à l'emploi. Le système éducatif belge enregistre des performances convenables en moyenne, même si elles semblent se dégrader depuis quelques années. Il favoriserait aussi les inégalités selon l'origine et le statut socio-économique des élèves (et/ou de leurs parents).

Quant à la formation permanente, la dernière enquête CVTS montre que des avancées ont été enregistrées à différents niveaux par rapport à l'année 2010 : en 2015, 84% des entreprises interrogées proposaient à leurs travailleurs une certaine forme de formation, ce qui correspond à une hausse de 6%. Le nombre moyen d'heures de formation suivies par travailleur a également progressé : 18,9 en 2015 contre 17,7 en 2010. Selon la dernière enquête CVTS, les investissements financiers dans la formation sont restés stables à 2,4 % du total des coûts salariaux. Néanmoins, d'après l'enquête sur les forces de travail (EFC), le nombre de travailleurs qui suivent une formation tout au long de la vie est nettement inférieur à la moyenne européenne (7 % des 25-64 ans). Les performances de la Belgique sont toujours aussi faibles dans ce domaine. Le CCE souligne donc l'importance que les travailleurs aient l'ambition et la possibilité de prendre part à un système de formation permanente et que des moyens suffisants soient dégagés à cet effet.



#### **1.4.4 Energie, mobilité et climat**

Le CCE a pris connaissance du document « Pacte énergétique Interfédéral belge – Une vision commune pour la transition » qui témoigne de la volonté des entités fédérées de créer une vision énergétique commune et d'aboutir à un pacte énergétique interfédéral. Le CCE soutient cette volonté et souligne l'importance de cette démarche, qui est le fruit d'une coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Il demande d'améliorer le texte pour que la vision énergétique réponde aux défis sociétaux essentiels pour les interlocuteurs sociaux. En effet, dans son état actuel, le document ne prend pas suffisamment en compte des éléments essentiels des avis Energie que le CCE a émis en janvier 2015 et septembre 2017.

La situation de mobilité en Belgique ne va pas en s'améliorant : le besoin en transport de personnes et de marchandises augmente en permanence, alors que l'infrastructure routière et ferroviaire est déjà, en de nombreux endroits et certainement pendant les heures de pointe, sursaturée. Cette situation est tellement préoccupante que des actions supplémentaires s'imposent dans l'immédiat. Dans cette optique, le CCE et les CES régionaux rédigent actuellement une déclaration commune concernant l'élaboration et la concrétisation de la vision interfédérale de mobilité.

#### **1.4.5 Inclusion sociale**

Le CCE considère que la répartition équitable des revenus et une protection sociale efficace et efficiente sont des instruments indispensables pour que chacun – qu'il participe ou ne participe pas (ou plus) au marché du travail – ait la possibilité de mener une vie décente.

#### **1.4.6 Investissements**

Le CCE épingle le faible niveau d'investissement public et la menace que cela fait peser sur un environnement propice à un développement durable et inclusif. Il rappelle l'importance d'investir dans l'énergie, la mobilité et le numérique, sans pour autant négliger d'autres domaines comme la santé, l'éducation, la formation continue, les garderies d'enfant ou encore les dépenses actives pour l'emploi.

Le CCE souligne l'équilibre à trouver entre, d'une part, des règles budgétaires garantissant la soutenabilité des finances publiques et, d'autre part, la capacité des gouvernements à renforcer la croissance économique par des investissements productifs. Il rappelle sa demande adressée au gouvernement belge afin que ce dernier demande à la Commission européenne un traitement favorable des investissements publics productifs dans le cadre des règles budgétaires européennes. Cette approche permettrait de donner aux investissements une impulsion hautement souhaitable dans le contexte actuel d'investissements publics faibles, de croissance potentielle modérée et de taux d'intérêt bas.

## **2 CONTRIBUTION DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL AU PNR 2018**

### **2.1 Introduction**

Par lettre du 20 février 2018, Monsieur C. MICHEL, Premier Ministre, a sollicité la contribution du Conseil national du travail, sous forme d'avis, à la préparation du Programme National de Réforme 2018.

Dans leur contribution au Programme National de Réforme (PNR) 2017, qui a fait l'objet de l'avis n° 2.031 du 7 avril 2017, les Conseil national du Travail (CNT) et le Conseil Central de l'Economie (CCE) ont exposé le contenu du dernier accord interprofessionnel du 2 février 2017 et les premiers points mis en œuvre, notamment en matière de norme salariale (fixée par une convention collective de travail du CNT du 21 mars 2017) et de liaison au bien-être (propositions développées dans un avis conjoint n° 2.023 du 21 mars 2017).

Depuis le dernier PNR 2017, l'activité des partenaires sociaux interprofessionnels demeure étroitement liée à cet accord interprofessionnel, dont la mise en œuvre doit être achevée pour la fin de l'année 2018.

La présente section se propose dans un premier point (2.2), d'exposer brièvement les principaux travaux du Conseil national du Travail menés en lien avec les recommandations n° 2 et 3 adressées à la Belgique en matière d'inclusion des groupes cibles ainsi que d'innovation et de développement des technologies numériques.

Dans un second point (2.3) seront décrits les travaux qui sont en lien avec le PNR et qui n'ont pas été repris dans une contribution antérieure ainsi que les perspectives pour 2018.

### **2.2 Travaux en lien avec les recommandations n° 2 et 3 adressées à la Belgique :**

Recommandation 2 : Veiller à ce que les groupes les plus défavorisés, y compris les personnes issues de l'immigration, aient des chances égales de participer à une éducation de qualité, à une formation professionnelle de qualité et au marché du travail ;

Recommandation 3 : Stimuler l'investissement dans le capital des connaissances, notamment grâce à des mesures visant à accroître l'adoption des technologies numériques, et dans la diffusion de l'innovation ; accroître la concurrence sur les marchés des services professionnels, ainsi que dans le secteur du détail, et renforcer les mécanismes de marché dans les industries de réseau.

#### **2.2.1 Retour volontaire des travailleurs présentant un problème de santé**

La problématique du retour volontaire des travailleurs présentant un problème de santé fait l'objet d'une attention constante du CNT. Dans son avis n° 1.923 du 24 février 2015 sur cette problématique, le Conseil a formulé un certain nombre de principes et de propositions concrètes en vue de favoriser le retour au travail volontaire des personnes présentant un problème de santé. Le Conseil y a, en particulier, souligné que les employeurs et les travailleurs sont les acteurs centraux de la relation de travail et notamment de la prise de décision quant à la reprise du travail, l'adaptation du poste de travail ou le changement de poste de travail. Néanmoins, le retour au travail ne peut être couronné de succès sans être également abordé sous l'angle collectif en ce compris les aspects relevant de l'organisation du travail.

Ces principes ont été rappelés par le Conseil dans son avis n° 1.984 du 7 juin 2016, dans lequel il s'est prononcé sur le dispositif légal et réglementaire mis en place par le présent Gouvernement pour organiser le trajet de réintégration. Dans cet avis, le Conseil s'était engagé à organiser une évaluation globale et un suivi sur une base régulière de la mise en œuvre du nouveau dispositif légal et réglementaire mis en place par le Gouvernement. Ce travail de monitoring de l'ensemble des processus de réintégration des travailleurs écartés du marché du travail en raison d'une incapacité est mis en œuvre au sein d'une plateforme réunissant autour du CNT tous les acteurs institutionnels et de terrain pertinents pour cette problématique.

### **2.2.2 Formation des travailleurs**

En matière d'insertion professionnelle des groupes cibles fragilisés sur le marché du travail (jeunes peu qualifiés, personnes issues de l'immigration, travailleurs âgés, etc.), les secteurs jouent un rôle essentiel par leurs politiques de formation et les outils sectoriels de formation mis à disposition de ces groupes. A cet égard, un premier rapport sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la formation de la loi du 5 mars 2017 concernant le travail faisable et maniable indique que 43 secteurs ont déjà déposé une CCT pour mettre en œuvre les objectifs de formation fixés par la nouvelle loi.

### **2.2.3 Politique de diversité**

Différents instruments ont été mis en place par le CNT en vue de lutter contre les discriminations sur le marché du travail. La convention collective de travail n° 95 du 10 octobre 2008 prévoit ainsi le principe de l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail. Parallèlement, un code de conduite concernant l'égalité de traitement en matière de recrutement et de sélection des travailleurs a été adopté et la Convention collective de travail n° 38 relative au recrutement et la sélection des travailleurs a été modifiée pour la mettre en concordance avec ces évolutions. Les travaux se poursuivent au sein du CNT entre partenaires sociaux pour développer des outils pratiques visant à promouvoir la diversité sur le marché du travail.

### **2.2.4 Inclusion numérique**

Dans leur rapport n° 107 du 4 octobre 2017 présentant un premier diagnostic concernant la digitalisation et l'économie collaborative (voir infra point 2.3.3), le CNT et le CCE accordent une attention particulière à la question de l'inclusion numérique. Les Conseils y dressent leurs constats quant aux inégalités qui subsistent dans l'accès aux TIC selon les groupes de la population. Les Conseils y soulignent que la politique en matière de numérisation devrait accorder de l'intérêt à l'inclusivité numérique afin de ne pas creuser les inégalités socioéconomiques existantes.

De manière plus générale, ce rapport, par les questions abordées, est une première réponse des partenaires sociaux à la recommandation n° 3 adressée à la Belgique.

## **2.3 Travaux du Conseil National du Travail en lien avec le Semestre européen**

### **2.3.1 Organisation du travail tournée vers l'avenir**

#### ***Etat des travaux***

L'accord interprofessionnel prévoit sur ce point d'identifier les mesures et adaptations de la législation sur le travail permettant une organisation plus souple du travail pour l'employeur ainsi qu'une meilleure combinaison entre vie privée et vie professionnelle et soutenabilité du travail pour le travailleur. La réflexion des partenaires sociaux comprend les nouvelles formes de travail et d'organisation du travail avec comme but de promouvoir l'emploi et la compétitivité.

Un groupe de travail a été institué au sein du CNT pour exécuter ce point de l'accord interprofessionnel. Suite aux travaux de ce groupe de travail, une note a été adressée au Gouvernement en date du 19 juillet 2017, dans laquelle le Conseil a communiqué les premiers résultats de ses travaux. Il fait part dans son avis de son intention de lancer deux appels à projets pilotes concernant deux thèmes de l'accord interprofessionnel, l'un concernant l'organisation du travail, l'autre relatif au burnout. Des propositions ont été formulées par les partenaires sociaux concernant la définition d'un cadre pour ces projets pilotes qui, en matière d'organisation du travail, devraient être accessibles aux entreprises développant de nouvelles initiatives s'inscrivant dans les lignes de force définies sur ce thème dans l'accord interprofessionnel.

#### ***Perspectives pour 2018***

Le Conseil a demandé dans sa note au Gouvernement que, dans une première phase, le solde non utilisé de la cotisation versée par les secteurs en faveur des groupes à risque soit affecté aux partenaires sociaux pour assurer le financement de leurs projets pilotes, tant en matière d'organisation du travail que de burnout (ces deux dossiers étant liés).

L'exécution de ce point de l'accord est toujours en attente, la priorité ayant été accordée pour 2018 par le Gouvernement à la mise en place des projets pilotes relatifs au burnout. Le lien avec le dossier relatif au burn-out a été rappelé expressément dans l'avis n° 2.080 (voir point suivant).

### **2.3.2 Burn-out**

#### ***Etat des travaux***

Dans la suite de l'accord interprofessionnel et de la note adressée au Gouvernement en juillet 2017 (voir le point 2.3.1), les travaux menés au sein du CNT sur le burn-out ont abouti à l'avis n° 2.080, dans lequel les partenaires sociaux développent une approche opérationnelle large et adaptée au monde du travail pour la prévention primaire du burn-out. Les partenaires sociaux souhaitent pouvoir tester leur approche dans un certain nombre d'entreprises, dans le cadre de projets pilotes. L'intention est de pouvoir ensuite poursuivre la mise au point de leur approche en fonction du déroulement des projets-pilotes et de l'évaluation qui en sera faite.

#### ***Perspectives pour 2018***

L'objectif fixé dans l'avis n° 2.080 précité est que le cadre réglementaire soit mis en place pour permettre le dépôt des projets pilotes à partir du 1er juin 2018. Une commission spéciale du CNT sera mise en place avec le soutien du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

### **2.3.3 Digitalisation de l'Economie et économie collaborative**

#### ***Etat des travaux***

Les travaux initiés par le Conseil national du Travail dans le cadre des travaux relatifs au centenaire de l'OIT sur les nouveaux défis que doit relever le monde du travail, qui ont donné lieu à l'avis n° 2009 rendu le 7 décembre 2016, se sont poursuivis en 2017 dans le cadre de l'exécution de l'accord interprofessionnel 2017-2018.

Le CNT et le CCE ont émis, le 4 octobre 2017, un rapport intermédiaire dans lequel ils posent un premier diagnostic de la situation (comme prévu au point 4 « Digitalisation et économie collaborative » du volet « Défis sociétaux » dudit accord interprofessionnel).

Dans le volet relatif à l'économie collaborative de cet avis, les Conseils constatent, sur la base de leur analyse et d'auditions avec différentes parties prenantes, que l'économie de plateforme peut assurément offrir de nouvelles opportunités, mais que celles-ci ne se développeront pleinement qu'à condition que la politique garantisse de manière suffisante des conditions de concurrence équitables (le « level playing field »), en appliquant et faisant respecter de manière uniforme les règles du jeu existantes. Dans cette optique, les partenaires sociaux formulent déjà un certain nombre de premières recommandations.

Plus précisément, ils jugent prioritaire d'élaborer rapidement une approche stratégique commune, à l'égard des plateformes numériques, en collaboration entre les services d'inspection sociale et fiscale, en partant des instruments et de l'expertise que l'ISI a déjà développés à cet égard. Cette approche permettra également de cartographier les obstacles respectifs à une approche efficace, en vue d'éventuelles interventions légales, réglementaires ou administratives ultérieures.

Dans la même optique, les partenaires sociaux sont d'avis qu'il ne faut pas créer de nouveau statut pour le « travailleur autonome », mais qu'il faut plutôt réfléchir à la manière dont les statuts actuels doivent être adaptés à l'économie de plateforme.

#### ***Perspectives pour 2018***

Le rapport intermédiaire sera enrichi par deux demi-journées de colloque organisées conjointement avec le Conseil central de l'Economie concernant la digitalisation de l'économie. Il est envisagé d'organiser dans ce cadre quatre workshops concernant les skills, l'organisation du travail, la fiscalité et l'E-Government qui aboutiront à des conclusions. L'objectif étant d'aboutir à une série de recommandations pour la fin de 2018 tout en s'inscrivant dans la réflexion globale menée au niveau de l'OIT sur le futur du travail.

### **2.3.4 Liaison au bien-être**

#### ***Etat des travaux***

Dans la suite de l'accord interprofessionnel du 2 février 2017 et de l'avis précité du 21 mars 2017, le CNT s'est prononcé, dans son avis n° 2.072 du 29 janvier 2018, en faveur d'un élargissement de la notion d'enfant en situation de handicap dans l'ensemble des réglementations relatives aux systèmes de congés qui utilisent cette définition (crédit-temps, congé parental et congé d'adoption).

Concrètement, le Conseil a adapté la convention collective de travail n° 103 instaurant un système de crédit-temps afin d'intégrer cette notion élargie dans son dispositif de crédit-temps pour soins prodigués à un enfant handicapé à partir du 1er avril 2018. Un alignement de la réglementation relative au crédit-temps a par ailleurs été demandé au gouvernement pour les autres formes de congé que sont le congé parental et le congé d'adoption.

Le CNT et le CCE ont décidé dans un avis conjoint du 29 janvier 2018 (CNT n° 2073), à titre exceptionnel, d'affecter le solde restant du budget fixé dans le cadre de la liaison au bien-être 2017-2018 à la mise en œuvre de cette mesure. Deux autres mesures spécifiques de soutien des parents dans leurs tâches de soins sont concernées par ce financement:

- Le relèvement des allocations pour congés thématiques pour les travailleurs de plus de 50 ans afin de les aligner sur celles des travailleurs de moins de 50 ans.
- Une nouvelle augmentation des allocations pour congés thématiques pour les parents isolés qui s'occupent d'un enfant afin d'aligner de la sorte l'allocation nette sur le seuil de risque de pauvreté.

Ces différentes mesures poursuivent le double objectif d'une part de lutter contre la pauvreté et d'autre part, de permettre une meilleure combinaison entre travail et soins.

### ***Perspectives pour 2018***

En vue des prochaines négociations interprofessionnelles, le CNT et le CCE poursuivront leurs travaux afin de définir l'attribution de l'enveloppe pour le bien-être 2019-2020.

## **2.3.5 Simplification administrative**

### ***Exécution de l'accord interprofessionnel***

#### **1) Etat des travaux**

En exécution de ce point de l'accord interprofessionnel, le CNT a dressé dans son rapport n° 108 du 24 octobre 2017 un premier état des lieux des travaux réalisés et en cours en matière de simplification administrative dans les institutions de sécurité sociale ainsi qu'au sein d'autres organismes.

#### **2) Perspectives pour 2018**

La deuxième phase des travaux est en cours, dans le but de voir les interlocuteurs sociaux formuler des propositions concrètes, comme prévu par l'accord interprofessionnel.

### ***Eco-chèques***

#### **1) Etat des travaux**

Les éco-chèques sont un exemple concret de la contribution que peuvent apporter les partenaires sociaux au dossier de la simplification administrative.

Faisant suite à son avis n° 2.029 du 24 mars 2017, une Task force a été constituée au sein du CNT avec pour mission d'élaborer une liste significativement plus simple à appliquer tout en étant plus large, articulée uniquement autour de catégories génériques.

Les travaux sur ce point ont abouti à l'adoption le 23 mai 2017 de la convention collective de travail n° 98 quinquies (entrée en vigueur le 1er juin 2017). Cette CCT modifie en profondeur la liste des produits et services pouvant être acquis avec des éco-chèques. La nouvelle liste a été jugée par le Conseil beaucoup plus simple dans son avis n° 2.078 du 27 février 2018.

Suite à l'évaluation du passage vers les éco-chèques électroniques qui a été réalisée en son sein, le Conseil National du Travail s'est prononcé dans ce même avis n° 2.078 pour un passage définitif et total vers les éco-chèques électroniques pour le 1er janvier 2019.

## **2) Perspectives pour 2018**

Le monitoring du passage vers les éco-chèques électroniques ainsi que par rapport au contenu de la liste des produits se poursuivra dans le cadre fixé par le CNT.

### **2.3.6 Budget mobilité**

#### ***Etat des travaux***

Dans le cadre de l'exécution de l'accord interprofessionnel 2017-2018, le CNT et le CCE ont émis, le 7 avril 2017, un avis unanime (avis CNT n° 2.030) dans lequel ils ont proposé un budget mobilité qui s'insère dans une politique intégrée de mobilité durable, en incitant notamment à un changement de comportement vers une mobilité plus durable et qui ne peut constituer un instrument d'optimisation salariale.

Selon cette proposition, l'employeur devrait pouvoir octroyer aux travailleurs un budget, calculé sur base annuelle, comme alternative à la voiture de société à laquelle ils peuvent prétendre, le choix de la formule revenant au travailleur (budget mobilité, voiture de société, ou combinaison d'une voiture de société plus respectueuse de l'environnement et/ou meilleur marché avec des moyens et services de transport plus durables).

Le budget mobilité proposé par les Conseils est budgétairement neutre pour les employeurs, pour les travailleurs ainsi que pour l'Etat et la sécurité sociale. Il ne peut pas engendrer de surcoût pour les employeurs, ni une charge administrative supplémentaire par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Il doit garantir aux travailleurs au moins le même niveau de remboursement des frais de déplacement domicile-travail qu'actuellement.

Dans leur avis du 21 février 2018, les Conseils ont en outre émis un avis unanime (avis n° 2.075) sur le projet de loi concernant l'instauration d'une allocation de mobilité (mieux connue sous la dénomination « Cash for cars »), dans lequel ils insistent auprès du gouvernement pour qu'il instaure un budget mobilité en complément de l'allocation de mobilité.

Les Conseils estiment en effet que l'allocation de mobilité n'a de sens, du point de vue de la mobilité durable, que si un budget mobilité - basé sur l'avis unanime émis par les Conseils le 7 avril 2017- est également instauré.

#### ***Perspectives pour 2018***

Le CNT et le CCE attendent du Gouvernement sa proposition pour introduire le budget mobilité en un dispositif qui réponde à leurs préoccupations et équilibres.



### **2.3.7 Restructurations**

En exécution de l'accord interprofessionnel, un débat en profondeur est organisé au sein du CNT sur la problématique des restructurations en lien avec la révision de la loi dite « Renault ». Un certain nombre de propositions alternatives au projet du Gouvernement sont actuellement en discussion.

### **2.3.8 Autres thématiques liées au PNR**

Le CNT a abordé dans ses avis toute une série de thématiques liées au PNR comme, par exemple, les questions relatives au reclassement professionnel (avis n° 2.066 du 19 décembre 2017), ou encore au travail associatif, aux services occasionnels de citoyen à citoyen et à l'économie collaborative organisée par l'intermédiaire d'une plateforme reconnue (avis n° 2.065 du 29 novembre 2017).

### **2.3.9 Suivi du semestre européen en tant que tel**

#### ***Dialogue avec la Commission européenne***

Le dialogue initié depuis quelques années maintenant avec la Commission européenne concernant le semestre européen se poursuit.

Une réunion a été organisée entre les membres du CNT, du CCE et de la Commission européenne (desk Belgique) en date du 16 novembre 2017. Cette réunion a été l'occasion pour la Commission européenne d'informer les membres sur les étapes à venir du prochain semestre européen 2018 ainsi que de présenter la structure du Country Report pour la Belgique, dont la publication était prévue le 28 février 2018. Les organisations syndicales et patronales ont ensuite, chacune à leur tour, exposé leur analyse sur un certain nombre de points relatifs à la situation de la Belgique. Ont été abordées notamment les questions relatives aux mesures fiscales du Gouvernement, à la compétitivité des entreprises, à l'economy, au marché du travail, à la diversité, à la mobilité et aux politiques d'investissements structurels (en particulier en lien avec le pacte de stabilité), ou encore à la lutte contre la pauvreté et au suivi du socle européen des droits sociaux. Suite à la réunion, les secrétariats ont transmis à la Commission un certain nombre d'avis et de rapports en lien avec les questions abordées en réunion par les organisations.

Une seconde rencontre est prévue, comme l'année dernière, avec la Commission européenne le 13 mars 2018 dans la foulée de la publication du Country Report par la Commission européenne.

#### ***Suivi des activités du Comité de protection sociale et du Comité de l'Emploi***

Via la participation des représentants belges au sein du comité de protection sociale et du comité de l'emploi aux travaux de la « Commission Europe » du CNT, les membres du Conseil national du Travail sont étroitement associés aux activités de ces comités et disposent d'informations privilégiées sur l'évolution du semestre européen.

Cette information renforce la capacité des organisations de se positionner sur le semestre européen tant au niveau national qu'europpéen (notamment au niveau du comité du dialogue social européen).



## **Annexe**

### **Rapport Emploi Compétitivité (REC) – Partie 2**

#### **Diagnostic des interlocuteurs sociaux relatif à la situation socio-économique de la Belgique**

**22.01.2018**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SECTION 1 : Diagnostic socio-économique .....</b>	<b>4</b>
2.1	Les objectifs de politique économique .....	4
2.1.1	Dans un contexte de grands changements et de défis sociétaux... ..	4
2.1.2	...œuvrer pour une société prospère et durable .....	4
2.1.3	La prospérité implique une cohésion sociale forte... ..	4
2.1.4	... et une création suffisante de richesses et d'emplois... ..	5
2.1.5	et requiert la soutenabilité environnementale.....	6
2.1.6	.... financière.....	6
2.1.7	...et l'équilibre extérieur.....	7
2.1.8	Un ensemble cohérent et interdépendant.....	8
2.2	La Belgique, prospère, inclusive et durable ? Les constats .....	8
2.2.1	Cohésion sociale .....	8
2.2.2	Création de richesses.....	10
2.2.3	Soutenabilité environnementale .....	11
2.2.4	Soutenabilité des finances publiques.....	11
2.2.5	Équilibre de la balance des opérations courantes .....	13
2.3	Leviers de politique économique.....	14
<b>3</b>	<b>Section 2 : Focus .....</b>	<b>15</b>
3.1	FOCUS Investissements et infrastructures .....	15
3.2	FOCUS Digitalisation .....	18
3.3	FOCUS Mobilité .....	21
3.4	FOCUS Création de richesses.....	24
3.4.1	Comment s'adapte l'économie belge sur la période récente ? .....	26
3.4.2	Comment expliquer les difficultés d'adaptation de la Belgique ? .....	27
<b>4</b>	<b>Annexe : Avantages non récurrents liés aux résultats .....</b>	<b>30</b>
<b>5</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>32</b>

## 1 Introduction

Le présent document constitue la partie 2 du Rapport Emploi Compétitivité et est rédigé sous la responsabilité des interlocuteurs sociaux (IS) siégeant au CCE.

Cette partie du REC s'inscrit dans le cadre de la loi sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité (MB : 29/03/2017), qui prévoit un rapport sur les aspects structurels de la compétitivité et de l'emploi.

Ce diagnostic sur la situation socio-économique, élaboré au travers du dialogue social, est le fruit d'un processus progressif initié en 2015. Cette partie est composée de deux sections.

La première section précise et concrétise tout d'abord les objectifs de politique économique que les IS veulent atteindre et fait ensuite un état des lieux de notre pays, en comparaison avec les pays de référence, à l'aune de ces objectifs. Cette section s'appuie sur des notes de discussion du secrétariat du CCE, sur des notes documentaires du secrétariat en cours d'élaboration ou sur des études et rapports d'institutions extérieures.

La deuxième section s'attache à approfondir certains éléments du diagnostic ou certains leviers. Le choix de ces thématiques résulte soit de l'accord interprofessionnel 2017-2018<sup>1</sup>, qui relève plusieurs défis sociétaux, soit d'avis développés d'initiative par les interlocuteurs sociaux en réponse à des projets gouvernementaux, soit des analyses nécessaires à l'approfondissement du diagnostic des IS. Elle prend la forme de « focus » sur lesquels les IS ont souhaité mettre l'accent dans le présent rapport, et qui devraient selon eux être mis à l'ordre du jour des travaux du gouvernement. Cela n'exclut pas que d'autres thématiques, comme l'énergie, sur lesquelles les interlocuteurs sociaux travaillent aussi dans le cadre du CCE, soient importantes pour les interlocuteurs sociaux, mais elles font l'objet d'un processus d'interaction avec le gouvernement plus avancé.

Les focus en matière d'investissement, de digitalisation de l'économie et de mobilité sont basés sur les avis et rapports unanimes qu'ils ont émis récemment. Le focus qui analyse la création de richesses est le produit d'une note de discussion basée sur de nombreux rapports et études externes.

---

<sup>1</sup> Le texte de cet AIP est disponible via le lien suivant : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/aip17-18.pdf>

## **2 SECTION 1 : Diagnostic socio-économique**

### **2.1 Les objectifs de politique économique**

#### **2.1.1 Dans un contexte de grands changements et de défis sociétaux...**

Notre pays, comme d'autres pays développés, doit notamment faire face à de grands changements et défis sociétaux, tels que la globalisation, les transformations technologiques et en particulier la digitalisation de l'économie, l'épuisement des ressources naturelles, des sources d'énergie, le changement climatique, le vieillissement de la population et la mobilité.

Autant de changements structurels qui mènent à de nécessaires transitions (transition vers une économie circulaire et sobre en carbone, transition vers une économie de la connaissance, ...) pour absorber les vagues technologiques et relever ces défis, et qui conduisent à s'interroger sur l'avenir de notre pays en tant qu'économie compétitive et résiliente.

#### **2.1.2 ....œuvrer pour une société prospère et durable**

Ces transitions auront des répercussions sur notre tissu économique, sur l'emploi, sur les inégalités dans notre société. Notre économie se doit de saisir les opportunités socio-économiques qu'offrent ces transitions et de générer une croissance qui vise la prospérité de tous. Les interlocuteurs sociaux se sont donc fixés pour objectif d'orienter ce processus de transformation structurelle dans la direction d'une économie compétitive.

Dans le présent rapport, les IS s'attachent tout d'abord à préciser et affiner leur définition d'une économie compétitive.

Une économie compétitive implique que nous ayons un niveau de prospérité au moins égal à celui des autres pays. La prospérité implique la création de richesses, qui s'opère de manière inclusive par la participation active de tous à la croissance, et le partage des fruits de la croissance. Elle implique que chacun puisse trouver sa place dans la société, mener une existence digne, grâce à une qualité de vie et à un niveau de vie satisfaisants. Cette prospérité socio-économique globale visée est donc assurée non seulement par une création suffisante de richesses mais aussi - et en même temps - par leur redistribution efficace et efficiente au regard des objectifs de réduction de la pauvreté au niveau européen. De même, cette prospérité doit être générée de manière durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, de l'équilibre des finances publiques et de la balance des opérations courantes afin de ne pas hypothéquer la prospérité des générations futures. Nous analysons ces éléments plus en détail ci-dessous.

#### **2.1.3 La prospérité implique une cohésion sociale forte...**

Les IS ont, cette année, affiné leur vision en termes de cohésion sociale, qui comporte de nombreuses dimensions. Ils pointent en particulier les éléments à suivre et sur lesquels œuvrer pour améliorer la cohésion sociale. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais elle contient les aspects que les interlocuteurs sociaux souhaitent examiner en s'appuyant sur leur expertise.

De manière générale, ils souhaitent que tout le monde puisse participer dignement à la société (réduire la pauvreté), que chacun ait la possibilité de se réaliser pleinement tout au long de son existence, avec un revenu moyen des ménages qui évolue conformément au PIB par habitant, et que tout le monde bénéficie de la croissance du revenu national.

Pour ce faire, la participation au marché du travail est un instrument important. En effet, en Belgique, le risque de pauvreté est sensiblement plus élevé pour les demandeurs d'emploi et les inactifs. En ce sens, les interlocuteurs sociaux insistent sur l'importance d'une insertion durable sur le marché du travail et, dans ce cadre, sur l'importance de l'employabilité pour la sécurisation des parcours professionnels. Ils estiment dès lors qu'il est important que chacun ait accès au marché du travail sans discrimination fondée sur l'âge, l'origine, le sexe ou le niveau d'instruction, avec une attention particulière pour les groupes cibles qui ont actuellement de moins bonnes perspectives sur le marché du travail. Dans le même temps, ils souhaitent veiller à ce que la qualité des emplois reste suffisamment élevée. En ce qui concerne cet aspect, les interlocuteurs sociaux pointent aussi un certain nombre d'autres éléments. Ainsi, la nature des contrats de travail doit correspondre autant que possible aux préférences des travailleurs et tenir compte du contexte économique dans lequel les entreprises opèrent ; les salaires doivent permettre de mener une vie décente ; il convient d'éviter un dérapage de l'inégalité salariale ; il ne peut y avoir aucune discrimination entre les hommes et les femmes ; la précarité sur le marché du travail (compte tenu du risque de chômage, de la durée attendue du chômage et du taux de remplacement net en des allocations de chômage par rapport au salaire antérieur) doit rester limitée, tout en permettant encore à l'employeur de répondre adéquatement aux évolutions des conditions du marché ; et enfin, chacun doit pouvoir disposer d'un environnement de travail de qualité et de bonnes conditions de travail.

Outre la stimulation de la participation qualitative au marché du travail, la répartition équitable des revenus et une protection sociale efficace et efficiente sont des instruments indispensables pour que chacun – qu'il participe ou ne participe pas ou plus au marché du travail – ait la possibilité de mener une vie décente.

Enfin, la cohésion sociale n'exige pas seulement un revenu garantissant une vie décente, mais aussi un accès à part entière aux services de base tels que définis dans les objectifs de développement de l'ONU<sup>2</sup>. Il est important que ceux-ci soient de qualité élevée et soient disponibles pour tout un chacun.

L'égalité d'accès à un enseignement et une formation de qualité est un autre aspect primordial : les connaissances et compétences du travailleur déterminent en effet en grande partie ses chances de trouver un emploi (et en particulier l'accès à l'emploi de qualité), surtout dans un contexte de digitalisation/robotisation croissante et de l'intensification d'une dynamique correspondante sur le marché du travail. En outre, l'enseignement et la formation permettent également aux individus de se développer et de s'épanouir tout au long de leur carrière. C'est pourquoi la formation tout au long de la vie doit être encouragée et rendue possible.

#### **2.1.4 ... et une création suffisante de richesses et d'emplois...**

La prospérité requiert une création de richesses suffisante. Cette création de richesses alimente en effet les différents revenus des agents économiques constituant notre économie, qu'il s'agisse des entreprises, des pouvoirs publics ou des ménages. Les entreprises peuvent de la sorte financer les investissements nécessaires à la progression des activités économiques, et les pouvoirs publics peuvent financer les dépenses collectives liées tant aux investissements dans les infrastructures publiques (écoles, hôpitaux, routes, etc.) qu'aux dépenses courantes (assurance et assistance sociales, sécurité,

---

<sup>2</sup> UNITED NATIONS (2017), The Sustainable Development Goals Report 2017

etc.). Quant aux ménages, ils en tireront un revenu disponible, provenant pour partie des revenus du travail ou du capital, et pour partie des revenus de transfert. Un revenu disponible qui sera par la suite consommé ou épargné, qui soutiendra l'activité économique et encouragera les entreprises à procéder à de nouveaux investissements, permettant de générer de la richesse supplémentaire.

Il importe également que la croissance s'accompagne d'une création d'emplois suffisante. En effet, les salaires constituent le premier vecteur par lequel une partie des richesses créées est transférée vers les ménages ; le travail est donc un premier moyen de redistribution. C'est pourquoi une nouvelle progression du taux d'emploi est cruciale, comme cela a été fixé également au niveau européen.

### **2.1.5 et requiert la soutenabilité environnementale...**

Les IS ne peuvent concevoir l'accession à la prospérité que de manière soutenable pour l'environnement afin d'assurer le bien-être humain. La génération actuelle doit tenir compte des limites environnementales de la planète lors de la réalisation du développement socio-économique afin que celui-ci puisse aussi profiter aux générations futures. Trois dimensions – ou objectifs - sont comprises, selon les IS, dans ce concept de soutenabilité environnementale. La première est d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de préserver la biodiversité. L'écosystème pourvoit de nombreux services qui contribuent directement ou indirectement au bien-être humain. Il y a une concurrence accrue pour les ressources naturelles qui sont limitées mais cruciales pour notre prospérité. Ces ressources sont consommées plus rapidement qu'elles ne peuvent être remplacées. La biodiversité soutient nos écosystèmes et est vitale pour leurs résiliences. Sa perte peut compromettre les services que l'écosystème nous fournit et peut le rendre plus vulnérable aux chocs environnementaux. La deuxième dimension consiste à combattre le changement climatique. En effet, les conséquences négatives du changement climatique étant déjà visibles, la lutte contre le changement climatique est essentielle pour éviter que celles-ci ne deviennent plus importantes. La troisième est de ne pas mettre en danger la santé de la population à cause de l'état de l'environnement : la qualité de l'air, de l'eau et des sols est un facteur clé de la qualité de vie.

### **2.1.6 .... financière....**

Des finances publiques saines sont importantes, selon les interlocuteurs sociaux, pour pouvoir continuer à garantir à l'avenir un bon niveau de bien-être et de protection sociale. Au niveau européen, le suivi de la soutenabilité des finances publiques vise en principe<sup>3</sup> à s'assurer que les pays sont en ligne avec l'objectif principal assigné au cadre budgétaire de garantir une discipline en la matière qui soit consistante avec la participation à l'Union monétaire. Au niveau national par contre, l'objectif identifié dans le REC 2016 était celui d'assurer un avenir à notre modèle social, et en particulier aux mécanismes de redistribution qui agissent au travers de notre système de sécurité sociale et de façon générale à la capacité des pouvoirs publics à mener des politiques socio-économiques. La question de la soutenabilité financière concerne aussi le degré d'indépendance dont peuvent jouir les autorités. En évitant aux

---

<sup>3</sup> Et ce, bien qu'il y ait des discussions quant aux modalités de mise en œuvre des principes. Les IS se sont exprimés récemment dans un avis à ce propos : « Il importe toutefois qu'Eurostat apporte toutes les clarifications sur l'application concrète de ces règles afin de préciser le traitement comptable des dépenses d'investissement réalisées grâce à des partenariats public-privé ou d'autres formes de financement alternatif. Quant à l'application des règles budgétaires européennes inscrites dans le Pacte de stabilité et de croissance, il s'agit d'envisager de revoir la manière dont les investissements publics sont pris en compte afin que ces dépenses bénéficient d'un traitement plus favorable. Cela pourrait se faire en déterminant le solde budgétaire à prendre en compte sur la base des amortissements sur investissements publics plutôt que sur la base des dépenses d'investissement, ce qui reviendrait à corriger le solde de financement des administrations publiques à concurrence des investissements nets. Cette proposition permettrait de donner aux investissements une impulsion hautement souhaitable dans le contexte actuel d'investissements publics faibles, de demande anémique, de croissance potentielle modérée et de taux d'intérêt bas. » (CCE 2017-0440, p. 4, disponible via le lien suivant <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-440.pdf>)

finances publiques une trajectoire d'endettement croissante, ou un endettement trop élevé, la soutenabilité des finances publiques devrait en effet leur permettre de bénéficier d'une plus grande autonomie à l'égard des acteurs financiers internationaux.

### 2.1.7 ...et l'équilibre extérieur

La balance des opérations courantes représente principalement la différence entre les exportations et les importations de biens et services. Son solde est égal à la différence entre l'épargne et l'investissement national, encore dénommée épargne nationale nette. Si les investissements sont supérieurs à l'épargne, cela signifie que la production nationale est inférieure à la demande intérieure, et que la différence doit être comblée par les importations nettes. Pour pouvoir les financer, il faut soit réduire les créances soit augmenter l'endettement en vers le reste du monde. A contrario, une balance des opérations courantes positive représente un prêt fait au reste du monde. L'assurance d'un équilibre de la balance des opérations courantes est importante pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord de conserver une indépendance politico-économique suffisante en évitant une hausse de l'endettement extérieur de la Belgique. En effet, une situation déficitaire, si elle se prolonge, pourrait rendre des acteurs nationaux dépendant du bon vouloir d'acteurs extérieurs auprès desquels ils doivent s'endetter. La seconde raison vise quant à elle à éviter les ajustements économiques douloureux qui résulteraient de la correction des déséquilibres tant extérieurs qu'intérieurs tels qu'identifié ci-dessus. On pense par exemple à une compression drastique des dépenses du secteur privé ou public des suites d'une progression insoutenable de son endettement et de son incapacité à continuer à financer celle-ci.

Agissant en miroir, il est donc clair que position extérieure et position intérieure sont liées, et qu'un déséquilibre dans l'une correspond un déséquilibre dans l'autre, qui peut se manifester tant au niveau du secteur privé que du secteur public<sup>4</sup>.

C'est pourquoi, les développements observés au niveau budgétaire ont souvent un impact sur le compte courant. Cet impact est d'autant plus marqué que l'économie belge est très ouverte sur le reste du monde : une partie non-négligeable de la demande intérieure est rencontrée par des importations. En agissant sur cette demande intérieure – en la stimulant ou en la calmant – la politique budgétaire génère une réponse du compte courant. Une autre manière de le voir est qu'une modification de la situation d'épargne nette des acteurs publics intérieurs peut se traduire par une modification de la situation d'épargne nette extérieure.

---

<sup>4</sup> La situation d'épargne nette nationale peut elle-même être divisée selon qu'il s'agisse de l'épargne nette publique ou privée. Ceci a le mérite de dévoiler les interconnexions entre tous les acteurs susmentionnés. Ces derniers ne peuvent pas être simultanément en surplus ou en déficit. Par exemple, si le secteur public national et le secteur privé national dégagent une épargne nette positive, donc sont en surplus, alors le reste du monde doit dégager une épargne nette négative, c'est-à-dire être en déficit par rapport à la Belgique, ce qui se traduirait par une balance courante positive.

### **2.1.8 Un ensemble cohérent et interdépendant**

Cohésion sociale, soutenabilité financière, équilibre de la balance des opérations courantes, soutenabilité environnementale, création de richesses forment un ensemble cohérent et interdépendant.

La création de richesses suffisante et une cohésion sociale forte sont les éléments constitutifs du bien-être économique et social de chacun d'entre nous. La soutenabilité environnementale participe aussi à ce bien-être en assurant un environnement de qualité pour les citoyens actuels et à venir. Garantir la soutenabilité des finances publiques est étroitement lié à l'objectif d'une croissance économique durable. En effet, une croissance économique durable donne la possibilité de lever des impôts pour financer les dépenses. Cela permet de financer diverses politiques socio-économiques. Il s'agit entre autres d'assurer un avenir à notre système social, en faisant par exemple face aux coûts du vieillissement de la population, et de mener des politiques d'investissement public, visant à accroître le potentiel productif de notre économie et de la rendre plus respectueuse de l'environnement. La soutenabilité des finances publiques peut donc être vue comme une condition à remplir pour entretenir la cohésion sociale, la soutenabilité environnementale au travers du financement de politiques socio-économiques diverses (comme notre système de sécurité/d'assistance social(e) ou les investissements publics). De même, la soutenabilité environnementale est également porteuse d'opportunités socio-économiques.

La réalisation de l'objectif de cohésion sociale a également un impact sur le potentiel de croissance économique : une société caractérisée par un niveau insuffisant de cohésion sociale gaspille beaucoup de talent et, par la même occasion, de potentiel de production.

## **2.2 La Belgique, prospère, inclusive et durable ? Les constats**

Atteint-on, en Belgique, les objectifs fixés ? En d'autres mots, la Belgique se positionne-t-elle au moins aussi bien et idéalement mieux que les pays de référence ? Si ce n'est pas le cas, l'analyse met-elle en évidence des problèmes généraux de politique économique ? Les IS ont poursuivi cette année leur analyse commencée en 2015 et livrent ici les constats qu'ils ont pu tirer jusqu'à présent. L'analyse n'est ni exhaustive ni terminée, elle se poursuivra dans les prochains mois pour plusieurs questions qui ont émergé durant les travaux.

### **2.2.1 Cohésion sociale**

Bien que nous ne disposions pas encore d'un tableau complet du niveau de cohésion sociale en Belgique, nous examinerons ci-après plus en détail quelques-unes des dimensions de ce concept.

En termes d'inégalités – tant sur le plan du revenu que du patrimoine -, notre pays connaît des inégalités générales dans la distribution du revenu disponible relativement limitées, même si la répartition du revenu net est légèrement plus inégale que la distribution du revenu brut. Tant pour le revenu que pour le patrimoine, les inégalités sont surtout élevées dans le bas de la distribution. L'inégalité relativement élevée entre les bas revenus et le revenu médian explique le taux de risque de pauvreté relativement important en Belgique (mesuré comme le % de la population dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian). De plus, en évolution, de 2007 à 2015, la croissance des bas revenus a été moins rapide que celle du revenu médian. La croissance économique a amélioré la situation absolue des bas revenus mais pas leur situation relative.



L'exposition au risque de pauvreté<sup>5</sup> est relativement importante en Belgique, en comparaison avec les autres pays, mais aussi inégalement répartie : le taux risque de pauvreté est très élevé pour les ménages pauvres en travail<sup>6</sup>, qui sont plus nombreux en Belgique que dans les autres pays<sup>7</sup>. Ce constat questionne l'accès aux, et la distribution des, emplois entre ménages, ainsi que l'adéquation des revenus de remplacement et l'efficacité du système social ; en effet, malgré le déploiement de moyens financiers importants, on observe une persistance de situations de pauvreté, même s'il y a également des différences entre les groupes dans ce domaine. La ventilation par âge révèle que le risque de pauvreté des personnes âgées a systématiquement diminué au cours des dernières années.

En ce qui concerne l'accès au marché du travail, on constate que le taux d'emploi est faible en Belgique par rapport aux pays de référence. Comme dans d'autres pays, le taux d'emploi n'est pas réparti uniformément selon l'âge, l'origine, la qualification, genre, etc. Les jeunes, les personnes âgées, les personnes issues de la migration, les faiblement qualifiés et les femmes connaissent un taux d'emploi inférieur à la moyenne. Ceci questionne l'accès aux, et la distribution des emplois, entre individus cette fois. Cette situation s'explique à la fois par des facteurs d'offre et des facteurs de demande.

S'il est un élément qui joue un rôle essentiel pour tous les groupes cibles, c'est l'enseignement et la formation.

S'agissant de la formation initiale, il ressort de l'enquête PISA que la Belgique enregistre encore des performances convenables en moyenne en matière d'enseignement, même si ce constat ne s'applique pas à toutes les Communautés. En outre, les performances moyennes semblent se dégrader depuis quelques années. Il est important que les différentes Communautés s'efforcent de se positionner/rester parmi les meilleurs. Le système éducatif belge favoriserait par ailleurs les inégalités. Ainsi, l'impact de l'origine socio-économique (mesurée comme le niveau d'instruction et professionnel des parents) sur les résultats des élèves est plus élevé en Belgique qu'en moyenne dans l'OCDE. Ceci vaut également pour l'écart de performance entre les élèves autochtones et les élèves d'origine étrangère qui ne peut pas être imputé au niveau d'instruction et professionnel des parents.

Outre le système d'enseignement, la formation permanente revêt également une grande importance, en particulier dans un contexte de rapide évolution des compétences et connaissances requises et d'allongement des carrières. La dernière enquête CVTS montre que des avancées ont été enregistrées à différents niveaux par rapport à l'année 2010 : en 2015, 84 % des entreprises interrogées proposaient à leurs travailleurs une certaine forme de formation, ce qui correspond à une hausse de 6 %. Le nombre moyen d'heures de formation suivies par travailleur a également progressé : 18,9 en 2015 contre 17,7 en 2010. Selon la dernière enquête CVTS, les investissements financiers dans la formation sont restés stables à 2,4 % du total des coûts salariaux<sup>8</sup>. Néanmoins, d'après l'enquête sur les forces de travail (EFC), le nombre de travailleurs qui suivent une formation tout au long de la vie est nettement inférieur

---

<sup>5</sup> Qui est la part des individus dans la population totale qui ont un revenu disponible équivalent inférieur à un seuil qualifié de seuil de risque de pauvreté. Par convention européenne, le seuil est établi à 60% du revenu disponible équivalent médian national.

<sup>6</sup> L'intensité en travail d'un ménage est le ratio du nombre de mois effectivement travaillés durant l'année par les membres adultes du ménage sur le nombre de mois qu'auraient pu travailler les mêmes membres du ménage durant la même année.

<sup>7</sup> La Belgique connaît d'ailleurs également une proportion plus importante que les pays de référence de ménages riches en travail (dont les deux membres ont un emploi). On parle alors de polarisation entre ménages pauvres en travail et ménages riches en travail.

<sup>8</sup> Une comparaison avec les pays de référence n'est pas encore possible, étant donné que Eurostat n'a pas encore publié l'ensemble des résultats de l'enquête pour ces pays. Ce chiffre, issu de l'enquête CVTS, ne doit pas être pris de manière absolue et n'est pas comparable avec les chiffres issus des données du bilan social.

à la moyenne européenne (7 % des 25-64 ans). Les performances de la Belgique sont toujours aussi faibles dans ce domaine.

Il demeure important que les travailleurs aient l'ambition et la possibilité de prendre part à un système de formation permanente et que des moyens suffisants soient dégagés à cet effet.

Pour certaines caractéristiques liées au travail, la Belgique obtient actuellement des résultats plutôt positifs. Par exemple, en ce qui concerne la part des travailleurs à bas salaire, la Belgique obtient un bon score par rapport aux pays de référence, ainsi que pour l'écart salarial entre les hommes et les femmes. En ce qui concerne la part du travail à temps partiel non souhaité, la Belgique semble être plus performante que les pays voisins. Quant à l'insécurité sur le marché du travail (estimée en combinant risque de chômage, durée attendue du chômage et taux de remplacement des allocations de chômage par rapport au salaire antérieur), elle est relativement faible en Belgique, comme dans les pays voisins. L'Allemagne et les Pays-Bas sont encore un peu plus performants en la matière, essentiellement parce que le risque de chômage y est plus faible (compte tenu de la durée attendue du chômage).

Ces constats positifs n'enlèvent rien au fait qu'il est important de surveiller l'évolution de ces indicateurs : on observe par exemple qu'entre 2006 et 2016, une plus grande proportion des nouveaux travailleurs sont occupés à temps partiel ou sous un contrat à durée déterminée. La répartition de ces caractéristiques au sein de la population est également importante. Le travail à temps partiel et les contrats de travail à durée déterminée, et la précarité professionnelle potentiellement induite par ceux-ci, sont beaucoup plus fréquents chez les jeunes et les faiblement qualifiés. La prévalence du travail à temps partiel et la durée des contrats de travail ne semblent pas non plus distribuées de manière uniforme en fonction de l'âge, du sexe, des qualifications ou de l'origine.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, il importe aussi que chacun ait accès à des services de base de qualité. Dans ce cadre, les interlocuteurs sociaux ont constaté spécifiquement pour l'énergie que l'augmentation du prix final de l'énergie a pesé sur le budget des ménages, dont de plus en plus éprouvent des difficultés pour payer leurs factures d'énergie. Ces mêmes ménages expérimentent par ailleurs, plus souvent que les autres, une plus mauvaise isolation de leurs logements, ce qui alourdit d'autant plus leur facture.

### **2.2.2 Création de richesses**

La création de richesses d'un pays peut être approchée par l'indicateur du produit intérieur brut (PIB) par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA). Le PIB représente la valeur ajoutée créée par l'économie au cours d'une année, c'est-à-dire la valeur issue de la transformation, par le travail et le capital, des produits importés en produits destinés à la consommation intérieure ou à l'exportation. Exprimé par habitant, il indique la capacité du pays à financer les besoins de sa population. Cette capacité dépend également du niveau des prix des biens et services en vigueur dans le pays. Afin de pouvoir comparer le pouvoir d'achat entre pays, le PIB par habitant est exprimé en PPA.

En 2016, le PIB par habitant était plus faible en Belgique qu'aux Pays-Bas et qu'en Allemagne et plus élevé qu'en France. Les niveaux de PIB par habitant des quatre pays avaient convergé dans les années 70 et la hiérarchie entre les pays s'était stabilisée dans les années 80. A partir des années 90, le niveau de PIB par habitant diverge entre les quatre pays. D'abord les Pays-Bas dans les années 90 et ensuite l'Allemagne depuis le milieu des années 2000 connaissent une croissance plus rapide du PIB par habitant qu'en Belgique, et plus encore par rapport à la France qui décroche par rapport aux autres pays depuis les années 1990.

Le niveau du PIB par habitant peut être décomposé en d'une part l'utilisation du travail (le nombre d'heures travaillées par rapport à la population) et d'autre part en la productivité du travail (le PIB par heure travaillée). Les Pays-Bas et l'Allemagne ont pu dans le contexte économique qui se développe à partir des années 90 mieux combiner croissance de la productivité et de l'utilisation du travail que la Belgique et la France pour obtenir une croissance plus rapide du PIB par habitant.

Sur la période récente, on constate que la Belgique est dans un mouvement de décrochage par rapport aux Pays-Bas, qui connaissent une croissance du PIB par habitant plus forte depuis 2013 (après une période de croissance faible, voire négative, qui a suivi la grande récession), et par rapport à l'Allemagne, dont la croissance est plus rapide qu'en Belgique depuis 2005. Ceci s'explique par une croissance de l'utilisation du travail plus faible en Belgique que dans ces deux pays. En outre, la croissance de la productivité est également plus faible en Belgique qu'en Allemagne (depuis 2005) et qu'en France (depuis 2010), alors qu'elle est de même ampleur qu'aux Pays-Bas depuis les années 2000. En fin de période, l'économie belge peine donc de plus en plus à tirer parti du contexte économique pour accroître le niveau de vie de sa population.

Une analyse des causes sous-jacentes à ces évolutions est présentée au focus [3.4](#).

### **2.2.3 Soutenabilité environnementale**

En termes de soutenabilité environnementale, de manière globale, on peut déjà dire, sur base des publications de la Commission européenne (Rapport Pays) et du Bureau fédéral du plan, que la Belgique doit améliorer son score pour les trois dimensions identifiées par les IS, qui sont, pour rappel, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la santé de la population via la qualité de l'environnement. En particulier, des efforts sont à fournir en matière d'énergie, de transport et de qualité de l'air. Le statu quo n'est pas une option.

### **2.2.4 Soutenabilité des finances publiques**

En termes de soutenabilité des finances publiques, le constat est quasiment le même que l'année passée, la situation s'est même légèrement dégradée. L'endettement public belge, est, cette année encore, sur une trajectoire croissante à long terme, étant donné le coût du vieillissement. La Belgique doit donc agir sur son solde budgétaire structurel afin de stabiliser le taux d'endettement à long terme (en % du PIB). Comme l'année passée, le problème provient surtout de la composante de long terme, liée aux coûts du vieillissement de la population. La CE souligne également le risque encouru à moyen terme par la Belgique en cas de hausse du taux d'intérêt, compte tenu de son niveau d'endettement élevé.

L'estimation de l'écart de soutenabilité se base sur certaines hypothèses, qui semblent optimistes sur base de l'analyse des 15 dernières années. En ce qui concerne la croissance de la productivité, par exemple, nous sommes encore loin de ce qu'exige le scénario de référence du CEV 2015, qui impliquerait un doublement de la croissance de la productivité (1,5% en 2035 contre 0,7% attendu pour la période 2016-2021 et contre 0,5% pour la période 2008-2015). Il en va de même pour la durée moyenne du travail, qui a connu une tendance baissière au cours de la dernière décennie, alors que les perspectives tablent sur une durée moyenne de travail constante. Si les valeurs futures de ces variables n'évoluent pas vers les hypothèses supposées, le coût budgétaire du vieillissement serait encore plus important, en % du PIB, ce qui aggraverait le problème de soutenabilité des finances publiques.

Pour garantir des finances publiques saines, les interlocuteurs sociaux soulignent l'importance de prendre des mesures structurelles : miser sur des hausses de productivité et sur une augmentation du taux d'emploi. S'agissant du second point, ils ont décidé l'an dernier de reprendre comme objectif pour cette variable la trajectoire du taux d'emploi telle que projetée en 2015 par le Comité d'étude sur le vieillissement. La stratégie de financement qui a été définie en 2015 se base en effet dans une large mesure sur ce scénario.

Les taux d'emploi pour 2015 et 2016 sont légèrement supérieurs aux projections effectuées par le CEV dans son rapport de 2015. C'est une donnée positive, mais elle doit être quelque peu nuancée. Premièrement, le CEV s'appuyait encore en 2015 sur l'hypothèse d'un taux d'emploi structurel de 8 %. S'il avait déjà utilisé à l'époque un taux d'emploi structurel de 7 %, les prévisions du taux d'emploi auraient été supérieures. Deuxièmement, la hausse plus importante que prévu du taux d'emploi en 2015 et 2016 est entièrement attribuable à la baisse plus sensible du chômage par rapport aux prévisions. Une analyse des taux d'activité – qui donnent une idée de l'évolution de l'offre de main-d'œuvre – montre que ceux-ci ont connu une progression moins forte que dans les projections de 2015.

Une ventilation par âge révèle que l'augmentation du taux d'activité des personnes plus âgées a été plus sensible que ce qui était prévu dans le rapport de 2015 : la réforme de la réglementation relative à la pension anticipée semble avoir maintenu moins de personnes en activité ces deux dernières années que ce qui avait été initialement estimé. On fera toutefois remarquer qu'un effet d'anticipation pourrait avoir joué début 2015 : l'annonce d'un durcissement des mesures de fin de carrière dans le courant de 2015 pourrait avoir donné lieu au début de l'année 2015 à un recours massif aux régimes de départ anticipé (p.ex. le régime de chômage avec complément d'entreprise - RCC). À cet égard, il sera important de surveiller si le taux d'activité observé se situera également en dessous des projections de 2015 au cours des prochaines années. Certains signes indiquent toutefois une augmentation des entrées dans le régime d'invalidité après le durcissement des réglementations relatives à la sortie anticipée du marché du travail.

Mais chez les jeunes également (15-24 ans), le taux d'activité a reculé davantage que dans les projections en 2015. D'une manière générale, le taux d'activité des jeunes est en baisse depuis un certain temps, et ce recul est plus marqué en Belgique que dans d'autres pays. Ceci n'est pas nécessairement un problème, pour autant que cela reflète une hausse de la participation à l'enseignement (supérieur) ou aux formations ; ceci peut en effet favoriser une insertion durable sur le marché du travail. Au cours de la période 2000-2008, nous avons en effet observé une forte baisse de la part des jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études ni de formation en Belgique (taux de NEET). Par la suite, les progrès enregistrés pour cet indicateur ont été partiellement perdus. Le taux reste également plus élevé que dans les pays voisins. Concernant le cas spécifique de l'enseignement supérieur, on a observé durant la décennie écoulée un ralentissement important de l'accroissement du nombre de jeunes hautement qualifiés. Une hausse du niveau d'études ne semble donc plus être la raison principale du déclin du taux d'activité ; par contre, l'augmentation de la durée nécessaire aux étudiants pour obtenir un diplôme est un élément qui semble jouer un rôle.

Ces dernières années, le focus politique a en effet porté dans une large mesure sur la nécessité de « faire travailler les gens plus longtemps ». Une nette augmentation du taux d'emploi s'observe effectivement chez les plus âgés, même si celui-ci reste inférieur à la moyenne des pays voisins et de l'UE-15 (surtout pour les 60+). Cependant, l'allongement de la carrière ne concerne pas uniquement la fin de la carrière ; il convient aussi d'examiner le début et la période intermédiaire, et ce pour tous les groupes cibles. Au-delà des jeunes et des personnes plus âgées, il y a un potentiel important auprès d'autres groupes de la population qui sont actuellement sous-représentés sur le marché du travail (cf. supra).

En termes d'objectifs européens, en comparant la trajectoire proposée par la Belgique dans son Programme de stabilité 2017-2020 aux Perspectives économiques 2017-2022 du Bureau fédéral du plan, il apparaît pour la Commission européenne qu'à politiques inchangées, la Belgique ne respectera pas ses engagements budgétaires.

Même en respectant les engagements budgétaires pris envers l'Europe, la Belgique fera encore face à un risque sérieux en raison de son haut taux d'endettement, et à un risque non négligeable en raison des défis budgétaires de long terme.

De manière générale, au vu des défis budgétaires auxquels la Belgique doit faire face, il faut également veiller à ne pas s'engager dans des politiques économiques qui aggraveraient la situation. Il est important à cet égard que les réformes fiscales et les réformes du marché du travail s'inscrivent dans un cadre budgétaire neutre tout en respectant les objectifs de cohésion sociale et de prospérité, de taux d'emploi et de productivité que les IS se sont fixés.

### **2.2.5 Équilibre de la balance des opérations courantes**

De 1996 à 2009, nous avons assisté à une détérioration constante du compte courant de la Belgique. Ce phénomène s'explique par une détérioration de la balance commerciale, qui a elle-même résulté d'une détérioration de la balance des biens, qu'une amélioration de la balance des services n'a pas pu compenser. Durant cette même période, l'économie belge a fait face à une combinaison de deux développements néfastes pour la bonne santé de sa position commerciale, à savoir une détérioration des termes de l'échange et une croissance plus rapide des importations que des exportations<sup>9</sup>.

La détérioration des termes de l'échange a résulté, d'une part, d'une hausse des prix des produits de base qui sont utilisés dans les activités économiques (les produits énergétiques en premier plan), et d'autre part, d'une difficulté de hausse de prix des produits exportés. Ce dernier facteur est une conséquence du positionnement de l'économie belge dans la chaîne de valeur à des niveaux où les marges à dégager sont limitées. Lorsque les produits exportés sont trop peu différenciés, ou ne contiennent pas assez de contenus technologiques, la concurrence par les prix sur les marchés internationaux est plus rude et les entreprises n'ont pas toujours la liberté de fixer ceux-ci à un niveau plus confortable.

Enfin, le déséquilibre entre importations et exportations s'explique quant à lui par la combinaison d'une demande intérieure relativement énergique, probablement soutenue par une impulsion budgétaire, et d'une demande extérieure relativement peu dynamique. Concernant ce dernier point, les marchés d'exportation traditionnels de la Belgique n'ont en effet pas été caractérisés par une croissance vigoureuse.

De 2009 à aujourd'hui, le compte courant a connu un phénomène de stabilisation autour de zéro. La balance des biens et services a quant à elle connu une nette remontée en fin de période. Selon les travaux du Bureau fédéral du plan, ces évolutions résultent pour bonne partie de la baisse des prix énergétiques, particulièrement du pétrole.

---

<sup>9</sup> À ce sujet, voir notamment : Dhyne, E., Duprez, C., (2013), « Dynamique structurelle du commerce extérieur de la Belgique », Revue économique Juin 2013, Banque Nationale de Belgique, pp.29-40 ; Commission européenne, (2015), « Rapport 2015 pour la Belgique » SWD(2015) 21 final/2, Bruxelles, pp.26-27.

Concernant l'avenir enfin, le BFP s'attend, dans ses Perspectives 2017-2022, à une nouvelle détérioration du compte courant en raison, encore une fois, d'une détérioration de la balance commerciale. Ceci devrait s'expliquer, d'une part, par une croissance contenue des marchés d'exportation traditionnels de la Belgique plutôt que par des pertes importantes de parts de marché et, d'autre part, par une croissance plus vigoureuse des importations que des exportations en raison d'une demande intérieure dynamique. Les termes de l'échange devraient eux aussi connaître une nouvelle détérioration, en raison de hausses attendues du prix du pétrole. La configuration observée par le passé devrait donc, selon ces perspectives, se maintenir dans les prochaines années.

### **2.3 Leviers de politique économique**

Dans un contexte de grandes transformations socio-économiques, comment permettre à la société belge de mieux accompagner le changement en réponse aux défis de la globalisation, des ruptures technologiques (dont la digitalisation de l'économie), du vieillissement de la population, du changement climatique ainsi que de la mobilité ? Le statu quo n'est pas une option. Ce sont les pays qui accompagnent le plus rapidement et de manière constante ces grandes transformations de l'économie et de la société en devenant acteurs du changement plutôt que de le subir qui en tireront profit en termes de bien-être. Il y a donc une nécessité que la société belge puisse anticiper et s'organiser pour accompagner le changement.

Pour assurer notre niveau de prospérité dans ce contexte, les interlocuteurs sociaux pointent plusieurs éléments importants caractéristiques d'une et nécessaires à une transition vers une société de la connaissance compétitive et inclusive pour réaliser ces objectifs et réussir les transitions : investissements, institutions et formation. Ces trois éléments identifiés l'année passée par les IS pourront permettre à notre pays de transformer ces défis liés aux transitions en création de richesses afin de garantir un niveau de vie élevé et une cohésion sociale forte, tout en veillant à un meilleur respect de l'environnement, des finances publiques soutenables et une position extérieure solide. Les travaux des IS se sont cette année attachés à plusieurs composantes de ces trois éléments. Les focus qui constituent la seconde partie de ce document livrent pour certains d'entre eux une analyse approfondie, pour d'autres, une analyse partielle qui sera prolongée dans les prochains rapports. Par investissements, les IS visent les infrastructures physiques, privées ou publiques qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie. C'est le cas par exemple des infrastructures routières, ferroviaires, de télécommunication ou de transport ou distribution de l'énergie. Un focus est réalisé en deuxième section du document sur cette thématique. Par institutions, les IS visent le cadre dans lequel les acteurs économiques et sociaux vont prendre les décisions qui déterminent leur comportement ainsi que les formes de coordination des comportements des agents. Les institutions fournissent des incitants aux agents socio-économiques qui les conduisent à adopter un certain comportement. Plus concrètement, il s'agit par exemple des institutions qui prévoient un cadre pour des transactions efficaces : cadre juridique des contrats, système judiciaire, réglementations de mise sur le marché, cadre juridique de la concurrence ou de la protection du consommateur, ... Mais il peut aussi s'agir d'institutions informelles comme les valeurs, normes, et habitudes propres à une société, à une entreprise, ... En matière de formation, les IS pointent le rôle de la formation initiale et de l'apprentissage tout au long de la vie. Si seule la thématique des investissements fait l'objet d'un focus cette année, cela ne dénote en rien d'une quelconque hiérarchisation entre les leviers. En effet, les autres leviers (institutions et formation), tout aussi essentiels aux yeux des IS pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, feront l'objet d'une analyse plus approfondie de la part des IS dans les prochains mois.

Les objectifs qui sont au centre de cette première partie du document devront être poursuivis en réunissant les conditions pour réussir, dans le contexte actuel de grandes transformations socio-économiques et climatiques, la transition juste et le level playing field à tous les niveaux<sup>10</sup>. Selon le Conseil, la recherche d'un « level playing field » aura un impact positif sur l'économie, la compétitivité, l'emploi et la protection de l'environnement dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique énergétique. Afin d'opérer une transition juste pour tous, les créations et reconversions d'emplois doivent s'inscrire dans le cadre des structures existantes du dialogue social et de la protection sociale, de l'effort de formation et du développement des compétences, du respect des droits humains et des travailleurs. L'information, la sensibilisation et la collaboration – renforcée et plus efficace - de toutes les parties est pour ce faire cruciale. Le dialogue social, à tous les niveaux et lors de toutes les étapes de ce processus de transition est d'une importance capitale pour en assurer la réussite.

### **3 Section 2 : Focus**

Les quatre focus livrent les conclusions des IS sur quatre thématiques analysées en profondeur cette année. Le premier focus concerne les investissements qui ont fait l'objet de plusieurs avis récents du Conseil. Les deux focus suivants portent sur deux défis sociétaux sur lesquels les IS se sont attelés, conformément à leur accord interprofessionnel 2017-2018 : la digitalisation de l'économie et la mobilité. Enfin, le 4<sup>ème</sup> focus livre une analyse de la problématique du PIB/hab, qui est en retrait en Belgique par rapport aux pays de référence.

#### **3.1 FOCUS Investissements et infrastructures**

Les investissements sont au cœur de la dynamique de croissance inclusive, c'est la raison pour laquelle les institutions comme la CE, l'OCDE ou le FMI en font un des chevaux de bataille de la politique économique. Au niveau européen, alors que la consommation privée continue à tirer la croissance, les investissements apportent, eux encore, une contribution à la croissance plus limitée<sup>11</sup> (CE, 2017b, p.1). Dans son récent avis, le Conseil « rappelle l'importance des investissements, publics et privés, et particulièrement de ceux d'infrastructure (mobilité, énergie, etc.) dans la création, l'entretien et l'extension d'un environnement propice à la croissance économique et à l'emploi. Ce faisant, ces investissements participent aussi à la progression du niveau de vie et au renforcement de la cohésion sociale et à l'équilibre des finances publiques »<sup>12</sup>.

En ce qui concerne la Belgique, toutes les formes d'investissement ne posent pas le même problème. Les investissements privés jouent encore un rôle important dans la croissance économique (la formation de capital net reste positive et le stock de capital privé net continue de croître). L'inquiétude porte avec beaucoup plus de force sur l'autre grande catégorie de ces dépenses, à savoir les investissements publics. Cette problématique a bénéficié cette année d'une attention particulière du CCE entre autres avec la présentation des premiers travaux liés au Pacte national pour les investissements stratégiques.

---

<sup>10</sup> Le lecteur se référera utilement à l'avis relatif aux défis sociaux, économiques et environnementaux à relever dans la définition d'une vision énergétique en Belgique (CCE 2017-2055 disponible via : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-2055.pdf>)

<sup>11</sup> Commission européenne (2017), « European Economic Forecast : Winter 2017 », Institutional Paper 048, février 2017, p.1.

<sup>12</sup> Conseil central de l'économie (2017), « La Communication de la Commission européenne pour une orientation positive de la politique budgétaire de la zone euro (COM(2016) 727 final) », Avis [CCE 2017-0440](#), Bruxelles.



Les investissements publics en pourcentage du PIB ont stagné en Belgique depuis un quart de siècle à environ 2 % et la formation nette de capital fixe des administrations publiques a été presque nulle durant la même période. L'évolution historique comparée est également notable. En moyenne, entre 1995 et 2015, la Belgique était le deuxième pays à dépenser le moins en investissements publics en pourcentage de son PIB. Le seul pays qui faisait pire était l'Allemagne.

Cette situation est préoccupante, lorsqu'on sait que la relance des investissements publics constitue une réelle nécessité eu égard aux objectifs économiques, sociaux et écologiques des IS.

La première des nécessités économiques est celle de la croissance économique à court terme. Augmenter les dépenses publiques stimule le PIB et agit comme une politique de relance et de soutien à l'activité économique. La seconde nécessité économique est celle de la croissance économique à plus long terme, en fournissant un environnement propice à la création et au développement d'activités socio-économiques diverses. On pense, par exemple, aux dépenses publiques d'investissement réalisées dans les infrastructures routières et/ou ferroviaires, ou celles consenties dans l'éducation et la santé.

Si ces dépenses contribuent à la croissance à court terme lorsqu'elles sont actées, elles ont donc aussi, et même surtout, un effet bénéfique sur la croissance potentielle.

Concernant la Belgique, une tentative d'estimation des impacts d'une hausse des dépenses publiques dans les investissements a été réalisée par le Bureau fédéral du plan et montre également des effets globalement positifs sur l'activité économique, à court comme à long terme ; lorsque cette hausse des dépenses se concentre particulièrement dans les investissements d'infrastructure, ces effets positifs sont encore plus prononcés<sup>13</sup>.

A long terme, dans la mesure où les investissements publics peuvent stimuler la croissance future, ils contribuent alors également à détendre la contrainte budgétaire. En effet, une croissance accrue permet de dégager des moyens supplémentaires susceptibles de supporter les dépenses publiques. En particulier, la stimulation de la croissance potentielle, à travers un renforcement de la croissance de la productivité, est essentielle à l'assurance de finances publiques soutenables, en raison notamment des défis de long terme posés par le coût futur du vieillissement de la population<sup>14</sup>.

Sur le plan de la cohésion sociale, les investissements publics assurent aux citoyens des infrastructures de qualité, que ce soit dans la mobilité, l'énergie, la santé ou encore l'éducation. Il s'agit là d'une fonction essentielle de l'Etat qui dépasse la simple dimension économique mais qui est essentielle pour garantir que la croissance soit « inclusive », comme le rappelle la section consacrée à la cohésion sociale.

Enfin, il existe une nécessité écologique à la relance des investissements publics. Plus particulièrement, une nécessité à la relance d'investissements publics capables de lutter contre la détérioration de notre environnement et d'orienter les activités économiques afin d'en réduire le plus possible les impacts négatifs sur ce même environnement. Les investissements publics peuvent ainsi contribuer à la transition vers une société à faible émission de carbone. On pense par exemple à des investissements publics dans le développement des énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique des bâtiments, dans l'amélioration et/ou l'extension des infrastructures de transport public, dans la recherche scientifique et

---

<sup>13</sup> Biatour et al., (2017), « Public investment in Belgium : Current State and Economic Impact », Working Paper 1-17, Bureau fédéral du Plan.

<sup>14</sup> Conseil central de l'économie (2017), « Pacte national pour les investissements stratégiques », Avis [CCE 2017-2241](#), Bruxelles.



technique (avec des applications diverses, comme le traitement de l'eau ou le stockage de l'énergie), dans l'éducation au respect de la nature, etc.

C'est en cohérence avec de tels constats que le Fonds européen pour les investissements stratégiques doit notamment, selon les termes du règlement européen l'établissant, « pouvoir soutenir des projets respectueux de l'environnement » et « contribuer au passage à une économie verte, durable utilisant rationnellement les ressources » (UE, 2015, pp.3-4)<sup>15</sup>.

Si les investissements publics en général ont un impact positif sur la croissance à court comme à long terme, cet impact est encore plus important lorsque lesdits investissements sont réalisés dans les infrastructures.

En la matière, les IS ont déjà identifié, dans différents avis<sup>16</sup>, plusieurs domaines d'intérêt. Trois d'entre eux l'ont été en raison d'effets retours rapides ou suffisamment importants, et font également partie des priorités du Pacte national pour les investissements stratégiques. Il s'agit de l'énergie, de la mobilité<sup>17</sup> et du numérique.

Si les infrastructures présentent souvent une dimension matérielle, comme par exemple un réseau autoroutier ou de transport d'électricité, elles peuvent aussi bien revêtir une dimension immatérielle, et s'apparenter alors à de la connaissance ou du savoir-faire. Dans plusieurs domaines, ces deux dimensions se complètent, de sorte que les infrastructures matérielles seraient sous-utilisées sans leur pendant immatériel. Il s'agit par exemple des connaissances en matière de santé, de l'enseignement et de la formation et, de manière transversale, de l'innovation. Le développement du numérique et le phénomène de digitalisation de nos économies rendent les investissements en ces domaines de plus en plus importants.

Pour terminer, répondre aux besoins susmentionnés ne doit pas se faire en partant de zéro. Il faut aussi, et peut-être même d'abord, profiter au maximum des infrastructures déjà existantes, en optimisant leur usage, en investissant dans leur entretien ou dans leur modernisation. Il s'agit par exemple d'entretenir suffisamment et/ou de moderniser un réseau de transport vieillissant afin de garantir une bonne mobilité, de préserver la bonne santé des infrastructures énergétiques actuelles de manière à sécuriser l'approvisionnement en la matière ou encore de les rendre compatibles aux nouvelles réalités environnementales<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> Journal officiel de l'Union européenne (2015), « Règlement (UE) 2015/1017 du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2015 sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques, la plateforme européenne de conseil en investissement et le portail européen de projets d'investissement et modifiant les règlements (UE) n°1291/2013 et (UE) n°1316/2013 – le Fonds européen pour les investissements stratégiques », pp.3-4.

<sup>16</sup> CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE : Avis : Défis sociaux, économiques et environnementaux à relever dans la définition d'une vision énergétique en Belgique, [CCE 2017-2055](#); avis relatif au Pacte national pour les investissements stratégiques [CCE 2017-2241](#); Avis CCE-CNT sur le projet de plan pluriannuel d'investissements du groupe SNCB pour la période 2013-2025, [CCE 2013-0770](#) – Avis n° 1854, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc13-770.pdf>

<sup>17</sup> En ce compris le développement de solutions visant à favoriser la multimodalité

<sup>18</sup> Réf. aux avis Défis Energie, mobilité

## 3.2 FOCUS Digitalisation

Au cours des dernières décennies, les innovations technologiques se sont succédé à une allure effrénée, ce qui se fait ressentir à tous les échelons de la société. Ces innovations peuvent conduire à davantage de croissance et d'emploi, mais leur rapidité et leur ampleur soulèvent également différentes questions préoccupantes sur le plan politique. Les contours du monde de demain sont dessinés par les idées et actions des femmes et hommes d'aujourd'hui. La digitalisation, ou numérisation, et l'économie collaborative ont par conséquent obtenu une place prééminente dans l'accord interprofessionnel que les interlocuteurs sociaux ont conclu pour les années 2017-2018.

Dans le rapport de diagnostic<sup>19</sup> concernant la digitalisation et l'économie collaborative, élaboré conjointement avec le CNT, le CCE a abordé trois thématiques relatives à la digitalisation : « E-gouvernement », « Digitalisation, croissance et emploi », et « Aspects réglementaires et fiscaux ». Le rapport donne également une définition du concept de digitalisation.

Globalement, les experts des organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant au CCE sont d'accord pour aborder le débat relatif à la digitalisation dans un esprit positif et ouvert, sans toutefois fermer les yeux sur les effets indésirables potentiels qui pourraient accompagner la transition numérique.

### ***Digitalisation, croissance et emploi : constats***

De manière générale, on peut affirmer que les technologies sont développées par et pour des êtres humains. En d'autres termes, le développement d'innovations technologiques et leur impact sur la société peuvent être dirigés activement par des choix des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens. Il n'existe cependant pas de définition univoque de la digitalisation au niveau de l'administration et les instruments statistiques publiquement disponibles sont actuellement insuffisants pour pouvoir évaluer en détail les effets de la digitalisation sur l'emploi, ce à quoi vient s'ajouter un manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoir et entre les parties prenantes au sujet de cette thématique.

La digitalisation offre, comme les vagues d'innovation technologique du passé, des opportunités de croissance de la productivité et de l'économie. Il ressort clairement d'une précédente note du CCE<sup>20</sup> qu'il existe pour l'essentiel trois canaux par lesquels la digitalisation peut influencer positivement la productivité du travail et, par la même occasion, la croissance économique : via l'approfondissement capitaliste des TIC (c'est-à-dire l'augmentation du volume de capital relevant des TIC), via des gains d'efficacité dans les secteurs des TIC, et via des gains d'efficacité dans les secteurs utilisant les TIC. La même note affirme qu'un écosystème numérique sain est indispensable pour profiter de manière optimale des avantages potentiels de la digitalisation.

Pour saisir les opportunités offertes par la digitalisation, on soulignera l'importance de disposer de conditions appropriées, comme un climat d'investissement attrayant, une infrastructure numérique performante, un système d'enseignement et de formation de qualité capable de répondre adéquatement aux évolutions technologiques et autres, et un marché du travail efficace. Le défi sociétal consistera à soutenir les gains de productivité tout en veillant, notamment grâce à la concertation sociale, à ce que la transition ait un impact positif sur la prospérité de tous.

---

<sup>19</sup> Disponible en FR (<http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-2170.pdf>) et en NL (<http://www.ccecrb.fgov.be/txt/nl/doc17-2170.pdf>)

<sup>20</sup> CCE 2016-0523 Belgium 2.0 Vers une transformation numérique de l'économie réussie : Le rôle des infrastructures à haut débit et d'autres éléments.

Là où l'impact de la digitalisation est le plus visible, par exemple dans les secteurs de haute technologie, la croissance de l'emploi a systématiquement été supérieure à la moyenne au cours des quinze dernières années (Goos et al., 2015). La digitalisation facilite également l'accès à l'entrepreneuriat, et des opportunités d'emploi apparaissent également de la sorte. Dans les bonnes conditions, la numérisation peut en outre favoriser la qualité du travail, par exemple lorsque les travailleurs sont dispensés d'effectuer des tâches lourdes, dangereuses et répétitives et qu'ils reçoivent l'opportunité de se développer dans d'autres domaines d'activité (Autor, 2015).

On peut néanmoins présumer que des emplois seront créés à court terme dans certains secteurs tandis que l'emploi sera affecté dans d'autres secteurs en raison d'évolutions technologiques, comme c'est le cas en permanence dans une économie qui évolue. Il ne sera pas évident d'identifier où et dans quelle mesure la numérisation est un facteur déterminant de la création ou destruction d'emplois dans un secteur donné. Puisque les effets sur l'emploi sont probablement divergents d'un secteur à l'autre, il serait toutefois opportun d'analyser au niveau sectoriel quelles tâches et fonctions sont menacées dans le secteur en question et comment exploiter au mieux les opportunités.

Sur le plan du travail et de l'emploi, on peut dire en d'autres termes que la digitalisation peut générer des opportunités en termes d'amélioration de la qualité du travail et d'accroissement à terme de l'emploi. Il convient toutefois de tenir compte de risques potentiels : ainsi, la digitalisation peut engendrer certains glissements sur le marché du travail, par exemple une réduction de l'emploi moyennement qualifié. Les interlocuteurs sociaux s'accordent à dire que la politique en matière de digitalisation doit veiller à l'inclusivité numérique afin de combler le fossé numérique et qu'il est important que la population active dispose des aptitudes adéquates (tant sur le plan des TIC qu'au niveau des « soft skills »).

### ***Aspects réglementaires et fiscaux : un contexte durable pour le progrès numérique***

Au cours des dernières décennies, la digitalisation a contribué à la création de nouveaux modèles d'affaires. Le cadre réglementaire et fiscal n'est cependant pas toujours entièrement adapté à ces nouveaux développements, ce qui est une source potentielle de complications.

Afin de stimuler la croissance, l'emploi et l'entrepreneuriat durables à travers la digitalisation, il est important de créer un cadre réglementaire (fédéral/régional) stable et cohérent. À l'intérieur de ce cadre, il importe notamment de tenir compte du « level playing field », de la cybersécurité, de la protection des consommateurs numériques et de la connectivité numérique. Une coordination est également nécessaire entre les différentes Régions sur le plan de la réglementation.

Il est important de vérifier si le « level playing field » n'est pas compromis par l'émergence de modèles d'affaires numériques, en partant des points de vue des acteurs à la fois nouveaux et traditionnels. Un déséquilibre du « level playing field » peut menacer les perspectives économiques de manière inéquitable pour la partie défavorisée, puisqu'une des deux parties opère dans le cadre d'une réglementation différente (moins restrictive). Une réglementation restrictive peut s'avérer opportune pour préserver les intérêts de certains groupes. Il convient toutefois de laisser une marge suffisante à l'innovation numérique.

L'internet et les appareils connectés comportent des avantages mais aussi quelques risques. La dépendance accrue vis-à-vis de TIC de plus en plus complexes rend notre société plus vulnérable aux abus et aux pannes. Une politique forte en matière de cybersécurité est par conséquent recommandée afin de minimiser ces risques.

Certains aspects du commerce numérique exigent une protection spécifique des consommateurs : la négociation sans contact physique préalable, la diffusion d'informations à caractère personnel... Les

ventes en ligne peuvent créer de l'incertitude et créer de nouveaux dangers en termes de pratiques frauduleuses. Cela nécessite une protection adéquate des consommateurs numériques.

La Belgique obtient un résultat relativement positif dans le domaine de la cohésion numérique. Afin de conserver ce bon score, il est important que les pouvoirs publics continuent à garantir un climat d'investissement approprié via une réglementation adéquate. Un fonctionnement efficace du marché dans le secteur des télécoms peut également contribuer à encourager les investissements, des prix abordables pour le haut débit et une infrastructure haut débit de qualité.

### ***E-gouvernement***

Les pouvoirs publics peuvent donner le bon exemple à travers une numérisation adéquate de leurs propres travaux en exploitant les opportunités de façon optimale et en minimisant les risques. Ainsi, la numérisation de l'interaction avec les entreprises et les citoyens peut entraîner une amélioration du service et de la participation. D'un autre côté, les pouvoirs publics se doivent également d'être conscients des risques potentiels d'une poursuite de la numérisation des services publics. Il importe de limiter autant que possible les effets secondaires indésirables de la numérisation des interactions avec les pouvoirs publics. La transition vers des services publics numériques peut par exemple avoir un effet polarisant entre les « favorisés » et « défavorisés » numériques, et le déploiement d'applications numériques doit suffisamment tenir compte des besoins et souhaits réels des utilisateurs (potentiels). De plus, la numérisation des services publics peut avoir un effet catalyseur pour stimuler le progrès numérique dans d'autres couches de la société.

Afin de déterminer la qualité de l'e-gouvernement en Belgique, il a été fait appel à l'évaluation annuelle de la Commission européenne (Digital Economy and Society Index, DESI). Ces évaluations montrent que la Belgique est moins performante dans le domaine de l'e-gouvernement que dans d'autres domaines de politique numérique. En matière d'e-gouvernement, la Belgique obtient encore des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE, mais son avance s'est réduite au fil des années.

L'utilisation de l'e-gouvernement est relativement faible en Belgique et a stagné au cours de ces dernières années. Les experts estiment qu'un cadre neutre du point de vue technologique est important pour développer la digitalisation des services publics. Ils ont également souligné la nécessité de tenir compte des « défavorisés » numériques et de ceux qui disposent de ressources numériques insuffisantes. Ainsi, selon eux, le canal physique utilisé par ces groupes cibles défavorisés ne peut pas être remplacé par le canal numérique ; un « opt-out » numérique<sup>21</sup> doit toujours être prévu et il convient à la fois de sensibiliser les utilisateurs potentiels et de leur fournir les moyens nécessaires.

Selon les calculs d'Eurostat, le taux de formulaires préremplis a fortement reculé l'an dernier en Belgique. Les interlocuteurs sociaux insistent sur l'attention à accorder au principe « only once », selon lequel une donnée ne doit être communiquée qu'une seule fois à l'administration, et à une coordination efficace entre les différents niveaux de pouvoir et autorités.

Les progrès considérables (période 2013-2015) en termes de possibilité de traitement en ligne de l'administration publique ne se sont pas poursuivis l'an dernier. Les interlocuteurs sociaux font remarquer dans ce cadre qu'il serait utile d'étendre encore le portail fédéral d'e-gouvernement existant (MyBelgium) en y incluant des liens clairs vers les sites web d'administrations locales et régionales pour accéder au service compétent. Un aspect tout aussi important que la possibilité de traiter numériquement

---

<sup>21</sup> Comme cela figure pour les actes juridiques dans le Digital Act du 21 juillet 2016 du 21 juillet 2016, qui met en oeuvre le règlement européen 910/2014.

l'administration publique est le degré avec lequel la population utilise effectivement les services numériques et estiment que ceux-ci sont utiles.

La Belgique accuse du retard dans le domaine des « open data ». La structure de compétence belge nuance toutefois la faiblesse de ce résultat. Une initiative « open data » doit en effet être présente à tous les niveaux de pouvoir pour figurer dans l'évaluation européenne. La Belgique connaît une structure de compétence dans laquelle les autorités locales et régionales ont un certain degré de souveraineté. En cas d'extension de l'open data, les experts estiment qu'il est important que l'on veille à ce que les informations à caractère personnel sensibles ne soient pas rendues publiques pour des raisons de protection de la vie privée et de sécurité.

### **3.3 FOCUS Mobilité**

#### ***Les problèmes de mobilité : un défi sociétal majeur***

Notre pays souffre de problèmes de mobilité de plus en plus aigus ayant des conséquences négatives pour l'économie, le fonctionnement du marché du travail, l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, la cohésion sociale, l'accès aux services, l'environnement et la santé publique. Les problèmes de mobilité ont à la fois un coût économique (estimé par l'OCDE à 1 à 2 % du PIB) et un coût social (équilibre professionnel-privé perturbé, moins de cohésion sociale). Outre le coût socio-économique, les problèmes de mobilité entraînent également des coûts environnementaux et sanitaires. En outre, les problèmes de mobilité ont un impact sur le fonctionnement du marché du travail : ils peuvent créer pour les chômeurs un obstacle à accepter un emploi ou à reprendre le travail et sont une raison pour les travailleurs de changer d'emploi. L'accès aisé à une large offre de services est également entravé par des problèmes de mobilité.

#### ***Besoin pressant d'une vision et d'un plan interfédéral de mobilité qui ...***

La situation de mobilité en Belgique ne va pas en s'améliorant : le besoin en transport de personnes et de marchandises augmente en permanence, alors que l'infrastructure routière et ferroviaire est déjà, en de nombreux endroits et certainement pendant les heures de pointe, sursaturée. Cette situation est tellement préoccupante que l'on ne peut plus reporter l'élaboration d'une vision interfédérale de mobilité et d'un plan d'action qui la concrétise.

#### ***... améliorent la mobilité et...***

Selon les interlocuteurs sociaux, cette vision et ce plan doivent contribuer aux objectifs qu'une politique de mobilité durable devrait simultanément viser, à savoir :

- donner aux citoyens (travailleurs y compris) un accès abordable, sûr et efficace aux biens et services, aux lieux de travail et à la vie sociale ;
- permettre aux entreprises d'accéder de manière concurrentielle, sûre et efficace à leurs matières premières et de pouvoir fournir leurs biens et services de la même façon ;
- minimaliser l'impact de la mobilité sur l'environnement et la santé publique.

### ***...contribuent au futur plan intégré Energie/Climat 2021-2030***

Les interlocuteurs sociaux estiment qu'un plan interfédéral qui améliore la mobilité doit aussi contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques, notamment en augmentant l'efficacité énergétique dans le secteur des transports qui est l'un des principaux émetteurs de CO<sup>2</sup>.

Pour mettre en place ce système de mobilité performant, il est selon les interlocuteurs sociaux nécessaire d'avoir un mix équilibré d'instruments. Lors des travaux relatifs à la mobilité qu'ils ont menés en 2017, les interlocuteurs sociaux se sont penchés sur les instruments décrits ci-dessous.

#### ***Une place centrale pour le transport par rail***

Les interlocuteurs sociaux sont d'avis que la politique ferroviaire doit occuper une place centrale dans la vision et le plan interfédéral de mobilité car :

- le réseau ferroviaire est un axe structurant de la mobilité ;
- faire du rail une solution intéressante pour les travailleurs (pour se déplacer entre leur domicile et leur lieu de travail) et les entreprises (pour transporter leurs marchandises) est important pour soutenir l'intermodalité. En effet, cela inciterait les entreprises à répartir plus durablement leurs flux économiques entre les différents modes de transport et les travailleurs à utiliser plusieurs modes de transport dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail ;
- les gares ferroviaires sont des lieux privilégiés d'intermodalité. En effet, ces gares permettent souvent de faire l'interface entre les différents modes de transport.

Les interlocuteurs sociaux plaident pour une politique ferroviaire qui soit suffisamment ambitieuse pour répondre aux besoins de transport tout en préservant la mobilité. Les ambitions de cette politique doivent aller de pair avec les moyens qu'elles requièrent.

Afin de pouvoir contribuer à relever les défis majeurs en matière de mobilité auxquels notre pays est confronté, la politique ferroviaire doit, selon les interlocuteurs sociaux, rendre le rail plus attrayant pour le transport de personnes et de marchandises, suivant les recommandations qu'ils ont formulées dans leurs avis sur la politique tarifaire de la SNCB et sur les contrats de gestion de la SNCB et d'Infrabel.

#### ***Pistes pour réduire les besoins en énergie dans le secteur des transports***

Selon les interlocuteurs sociaux « Minimaliser l'impact de la mobilité sur l'environnement et la santé publique » constitue, comme déjà dit plus haut, un des objectifs qu'une politique de mobilité durable devrait poursuivre. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, il est important de réduire les besoins en énergie dans le secteur des transports. En vue de réduire ces besoins, quatre pistes sont essentielles aux yeux des interlocuteurs sociaux, à savoir : maîtriser la demande de transport ; inciter au choix optimal des moyens de transport ; mettre à disposition et promouvoir des véhicules motorisés plus propres ; optimiser l'utilisation de véhicules motorisés.



### ***Un budget mobilité qui met l'accent sur la mobilité durable***

Dans le cadre de l'exécution de l'accord interprofessionnel 2017-2018, les interlocuteurs sociaux ont proposé un budget mobilité qui s'insère dans une politique intégrée de mobilité durable en incitant notamment à un changement de comportement vers une mobilité plus durable et qui ne peut constituer un instrument d'optimisation salariale.

Le budget mobilité proposé par les interlocuteurs sociaux est calculé sur base annuelle, offre le choix au travailleur de remplacer la voiture de société à laquelle il peut prétendre (s'il renonce totalement à celle-ci) ou d'opter pour la combinaison d'une voiture de société plus respectueuse de l'environnement et/ou meilleur marché (budget de leasing ou charges d'amortissement moins élevés) avec des modes et services de transport durables. Les interlocuteurs sociaux ont prévu un équilibre budgétaire dans leur proposition et ils ont expliqué unanimement cette proposition au gouvernement.

Par ailleurs, les interlocuteurs sociaux demandent que, parallèlement à l'adoption d'un nouveau cadre pour le budget mobilité, le gouvernement prenne des mesures concernant le verdissement accéléré du parc des voitures de société en général.

### ***Un cadre (para-)fiscal des déplacements domicile-travail harmonisé, simplifié et cohérent***

Les interlocuteurs sociaux ont constaté que :

- l'utilisation des moyens de transport durables est découragée par un manque d'harmonisation du cadre fiscal et parafiscal des déplacements domicile-travail.
- le cadre (para)fiscal actuel est parfois trop complexe.
- il y a un manque de clarté ou de compréhension concernant les possibilités de cumuler les exonérations fiscales et les conditions régissant ce cumul.
- il n'y a pas de cadre (para)fiscal pour les nouveaux moyens de transport, tels que les voitures et vélos partagés.

C'est pourquoi ils demandent que le gouvernement œuvre pour un cadre (para-)fiscal des déplacements privés (domicile-travail et purement privés) qui soit simplifié, harmonisé et rendu plus cohérent suivant les recommandations concrètes qu'ils ont formulées, afin que celui-ci favorise davantage la mobilité durable et l'intermodalité.

### ***Favoriser l'intermodalité***

Les interlocuteurs sociaux sont favorables à des mesures qui encouragent l'intermodalité, car celle-ci contribue à une mobilité ayant moins d'impacts négatifs sur l'environnement et induisant plus de fluidité dans le trafic. Selon eux, le développement de l'intermodalité peut être favorisé via notamment : un budget mobilité et un cadre (para-)fiscal qui incitent à un changement de comportements vers une mobilité plus durable et intermodale; une meilleure articulation des horaires des sociétés de transports publics ; un seul support pour accéder à différents modes de transports ; davantage de parkings de dissuasion sécurisés destinés à accueillir des vélos et des véhicules automobiles temporairement non utilisés par leurs propriétaires en raison de leur choix de participer à du covoiturage ou à du multimodal ; l'organisation de l'aménagement du territoire en fonction de la multimodalité (par ex. implanter des nouvelles zones d'activité économique à des endroits accessibles par différents moyens de transports) ; de nouvelles technologies fournissant des informations multimodales aux usagers des transports en temps réel (« un routeplaner multimodal ») ; des campagnes d'information et de sensibilisation destinées à inciter les usagers des transports à adopter une attitude multimodale qui consiste à mener,

avant chaque déplacement, une réflexion sur la disponibilité d'alternatives valables au moyen de transport habituellement utilisé.

### **3.4 FOCUS Création de richesses**

Comme indiqué plus haut, la prospérité d'une économie implique la création de richesses par la participation active de tous à la croissance et le partage des fruits de la croissance. Le focus ci-présent se concentre sur l'aspect création de richesses.

L'indicateur utilisé pour mesurer la création de richesses est le PIB par habitant. Celui-ci peut être décomposé en d'une part l'utilisation du travail (le nombre d'heures travaillées par rapport à la population) et d'autre part la productivité du travail (le PIB par heure travaillée). Les pays qui arrivent à augmenter le plus leur richesse sont ceux qui arrivent à combiner le mieux création d'emploi et croissance de la productivité.

#### ***Combiner productivité et emploi nécessite de s'adapter***

Depuis les années 1990, on observe dans les pays développés l'émergence de nouvelles activités basées sur les nouvelles vagues technologiques (technologies de l'information et de la communication, biotechnologies, micro-électronique, nanotechnologie, ...) <sup>22</sup> et sur la différenciation des produits (conception, marketing, vente, ...). Ces nouvelles activités sont ancrées géographiquement dans les pays développés, d'une part car elles reposent sur une main-d'œuvre qualifiée qu'on trouve plus difficilement ailleurs et d'autre part, pour ce qui concerne plus particulièrement les activités liées à la différenciation des produits, car elles doivent être proches des marchés de consommation. Dans le même temps, les activités de production des produits standardisés voient leur part dans la demande diminuer et subissent une concurrence de plus en plus intense, ce qui pousse les entreprises actives dans ce segment à accroître leur productivité.

Les gains de productivité augmentent plus rapidement que la demande pour les produits standardisés puisque celle-ci est saturée, ce qui fait que ces activités utilisent de moins en moins de main-d'œuvre. Ceci permet aux travailleurs présents sur le marché du travail, mais également aux nouveaux entrants, d'être disponibles pour les nouvelles activités ancrées géographiquement dans les pays développés.

#### ***Une transition réussie implique innovation, dynamisme entrepreneurial et formation de la main-d'œuvre***

Pour que les travailleurs puissent trouver un emploi dans cette nouvelle économie, il est toutefois nécessaire qu'ils soient suffisamment qualifiés <sup>23</sup>. En outre, il faut également que ces nouvelles activités soient suffisamment développées pour absorber cette main-d'œuvre qualifiée. Le développement des nouvelles activités repose sur l'innovation, qui elle-même dépend de la dynamique entrepreneuriale. En effet, le développement d'activités innovantes peut se faire au sein des entreprises existantes mais les

---

<sup>22</sup> AUDRETSCH, D. et R. THURIK (2000), "Capitalism and democracy in the 21st Century: from the managed to the entrepreneurial economy".

<sup>23</sup> Voir notamment : THURIK, A.R., STAM, E. et D. AUDRETSCH (2013), op. citem, et Aghion, P., Askenazy, P., Boulès, R., Cette, G., et Dromel, N. (2008), « Distance à la frontière technologique, rigidités de marché, éducation et croissance », Économie et statistique, N° 419-420, p. 11-30.



innovations radicales sont le plus souvent proposées par de nouvelles entreprises<sup>24</sup>. Parmi ces nouvelles entreprises, seules celles dont le produit a été sélectionné par le marché vont pouvoir se développer et grandir. Plus la création d'entreprises est forte, plus grande est donc la probabilité de voir de nouvelles activités se développer. Pour que ces entreprises se développent, il est également nécessaire qu'elles en aient les moyens (financiers, humains, réglementaires). On observe ainsi que la création nette d'emploi dans les pays développés a lieu pour une très grande part dans les jeunes entreprises en forte croissance<sup>25</sup>. Sous la pression de ces nouvelles entreprises, les entreprises existantes vont tenter de s'adapter, soit en adoptant les nouveaux produits, soit en innovant à leur tour afin de proposer de nouveaux produits alternatifs. Celles qui ne disposent pas des moyens financiers et humains suffisants pour innover voient leur activité se contracter et leurs moyens sont réalloués, ce qui génère des gains de productivité dans l'économie<sup>26</sup>. Dans ce processus de transition vers la nouvelle économie, les gains de productivité sont ainsi générés par le développement des nouvelles entreprises innovantes, par l'adaptation des entreprises existantes, ainsi que par la réallocation des ressources provenant des entreprises qui n'ont pas réussi à s'adapter. Parallèlement, les nouveaux secteurs en développement connaissent la plus forte croissance de la productivité, comme par exemple les industries des technologies de l'information et de la télécommunication<sup>27</sup>.

La transition vers cette nouvelle économie requiert de la main-d'œuvre qualifiée alors que les possibilités d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés se réduisent du fait de la baisse de la demande de travail des activités de production standardisée. Lorsque le système éducatif et de formation tout au long de la vie ne permet pas une adaptation aux nouveaux besoins de qualification, les différents pays doivent mettre en place des programmes pour développer l'emploi peu qualifié ou pour garder les travailleurs peu qualifiés proches du marché du travail le temps que des emplois peu qualifiés soient laissés vacants par les cohortes qui partent à la retraite. Ces programmes indispensables pour maintenir la cohésion sociale ont néanmoins pour effet de freiner la croissance de la productivité.

Comme indiqué au point [2.3](#), les principaux leviers pour réussir cette transition sont les investissements, les institutions et la formation.

---

<sup>24</sup> AUDRETSCH, D. et R. THURIK (2004), "A model of the entrepreneurial economy", *International Journal of Entrepreneurship Education*, 2(2): pp. 143-166.

<sup>25</sup> Voir notamment : Dumont, M. et Kegels, C. (2016), "Young firms and industry dynamics in Belgium", Working paper 6-16; Bureau fédéral du plan; SCHREYER, P. (2000), "High-Growth Firms and Employment", OECD Science, Technology and Industry Working Papers, Publications OCDE, Paris; Sleuwaegen, L. (2016), "Hoge groeiondernemingen in België", rapport i.o.v. CRB, 29 p. ; De Mulder, J., Godefroid, H. et Swartenbroekx, C. (2017), « Grandir pour Survivre ? Portrait des jeunes entreprises à forte croissance en Belgique », *Revue économique*, décembre 2017, BNB.

<sup>26</sup> AGHION, P. et HOWITT, P. (2005) 'Appropriate Growth Policy: A Unifying Framework'. Joseph Schumpeter lecture of the European Economic Association.

<sup>27</sup> Biatour, B. et Kegels, C. (2015), "Labour productivity growth in Belgium Long-term trend decline and possible actions », working paper 6-15, Bureau fédéral du Plan.

### 3.4.1 Comment s'adapte l'économie belge sur la période récente ?

#### ***Une industrie manufacturière où les gains de productivité se font davantage au détriment de l'emploi que dans les autres pays***

Depuis 2000, et de manière encore plus prononcée sur la période qui suit la grande récession, on constate dans l'industrie manufacturière une baisse du volume de travail ainsi que du stock de capital plus forte que dans les pays voisins, tandis que la valeur ajoutée continue de croître, ce qui va de pair avec une forte croissance de la productivité du travail<sup>28</sup>. Cette croissance de la productivité ne repose plus comme par le passé sur une croissance de l'intensité capitalistique mais sur une croissance de la productivité totale des facteurs, ce qui peut refléter un processus de réallocation. Par ailleurs, on observe également que les entreprises manufacturières belges sur cette période sont sur la frontière technologique<sup>29</sup>. Tout cela semble refléter un processus où les entreprises proches de la frontière technologique et qui ont les capacités financières et humaines pour innover restent près de la frontière, alors que celles qui sont plus éloignées de la frontière et qui n'ont plus les capacités d'innover disparaissent. La baisse du volume de travail et du stock de capital concerne l'ensemble des branches, sauf l'industrie pharmaceutique et le raffinage<sup>30</sup>, ce qui peut être mis en relation avec la concentration des efforts de R&D dans un nombre limité d'entreprise du secteur pharmaceutique qui avait été mise en évidence dans le REC 2016<sup>31</sup>. Celui-ci indiquait qu'entre 2005 et 2013 les dépenses en R&D ont augmenté plus rapidement en Belgique qu'en Allemagne, qu'aux Pays-Bas et qu'en France mais que cette évolution moyenne masquait des écarts importants. En particulier, les performances en matière de R&D sont très sensibles, voir dépendantes, des décisions de quelques grandes entreprises insérées dans des groupes multinationaux, qui évoluent dans quelques secteurs d'activité et qui sont géographiquement regroupés. Cette concentration de la R&D est aussi un indicateur de la faiblesse du dynamisme entrepreneurial. La dynamique de création d'entreprises porteuses de projets d'innovation radicale étant relativement faible.

#### ***... une croissance de la productivité plus faible que dans les pays voisins dans les services marchands et les industries de réseau ...***

Dans les services marchands et dans les industries de réseau, la croissance de la productivité est plus faible que dans les trois pays voisins depuis la grande récession. Dans les industries de réseau, la productivité diminue même<sup>32</sup>. Ceci est interpellant étant donné que les industries de réseau sont au cœur de la transition énergétique et du processus de digitalisation de l'économie. Une investigation plus poussée est nécessaire pour comprendre ce qu'il se passe.

#### ***...une part importante de la croissance de l'emploi dans les services non marchands...***

Enfin, une part importante de la croissance de l'emploi (en heures travaillées) depuis la fin des années 1990 a eu lieu dans les services non marchands<sup>33</sup>, ce qui reflète la progression soutenue de l'emploi

<sup>28</sup> Biatour, B. et Kegels, C. (2017), "Growth and productivity in Belgium", Working paper 11-17, Bureau fédéral du plan.

<sup>29</sup> Verschelde, M., Dumont, M., Rayp, G. et Merlevede, B. (2014), "European competitiveness : a semi-parametric stochastic metafrontier analysis at the firm level", working paper series no 1701, july 2014, European Central Bank.

<sup>30</sup> Biatour, B. et Kegels, C. (2017), op citem.

<sup>31</sup> CCE (2016), Rapport Emploi Compétitivité.

<sup>32</sup> Biatour, B. et Kegels, C. (2017), op citem.

<sup>33</sup> Biatour, B. et Kegels, C. (2017), op citem. Les services marchands dans cette étude comprennent les branches NACE O (administrations publiques), P (enseignement), Q (soins de santé), R (arts, spectacles et activités récréatives), S (autres services) et T (activités des ménages en tant qu'employeurs).

dans l'action sociale et les soins de santé, dans l'enseignement, mais aussi dans l'ordre et la sécurité publics, en réponse à des besoins sociaux – comme dans l'enseignement, la santé ou la sécurité – et au processus de régionalisation<sup>34</sup>. La part importante de cette création d'emploi dans la création d'emploi totale a toutefois contribué à la détérioration continue du solde primaire structurel de la fin des années 1990 aux années 2010-2011 et a freiné les gains de productivité.

### **3.4.2 Comment expliquer les difficultés d'adaptation de la Belgique ?**

#### ***Un dynamisme entrepreneurial surtout porté par la capacité des entreprises existantes à rester sur la frontière technologique...***

La difficulté de la Belgique à pouvoir combiner croissance de la productivité et de l'emploi peut être mis en parallèle avec les caractéristiques de son dynamisme entrepreneurial limité. Comme dit précédemment, le dynamisme entrepreneurial implique la création de nouvelles entreprises, une croissance suffisamment rapide des entreprises les plus productives et la contraction ou la fermeture des entreprises peu productives. La Belgique se distingue par un faible taux de création brute et de disparition d'entreprises, ainsi que par un faible nombre d'entreprises à forte croissance. En 2014, la Belgique était classée en 25<sup>ème</sup> position (sur les 26 pays de l'UE-28 dont les données sont disponibles) en termes de taux de création brute, et 23<sup>ème</sup> en termes de taux de disparition des entreprises<sup>35</sup>. En 2015, les entreprises à forte croissance<sup>36</sup> représentaient 0,4% de l'ensemble des entreprises en Belgique, alors que la moyenne européenne (EU-28) est de 0,6%<sup>37</sup>. Lorsqu'il est uniquement tenu compte des entreprises comprenant au minimum 10 employés, la part des entreprises à forte croissance observée en Belgique est de 8%, contre 9,9% dans l'EU-28<sup>38</sup>, ce qui classe la Belgique en 21<sup>ème</sup> position (sur 28). Le dynamisme entrepreneurial dépend plus que dans d'autres pays de la capacité des entreprises existantes à s'adapter en proposant des produits innovants ou en adoptant de nouveaux procédés de production alors que la dynamique de création et destruction d'entreprises apparaît limitée en Belgique<sup>39</sup>.

#### ***Une croissance de l'emploi trop peu portée par les nouvelles entreprises en forte croissance porteuses d'innovation***

Cette caractéristique de la dynamique entrepreneuriale implique que les nouvelles entreprises porteuses d'innovations radicales se développent davantage dans les autres pays qu'en Belgique. Dans les branches exposées à la concurrence internationale, ces nouvelles entreprises concurrencent les entreprises belges existantes, ce qui les pousse à s'adapter ou, si elles n'en ont pas les moyens, à se contracter ou disparaître. La croissance de l'emploi dans la nouvelle économie a donc lieu principalement dans les autres pays, tandis que l'effet de la concurrence de ces nouvelles entreprises se manifeste sur l'emploi en Belgique. Ceci peut expliquer le développement observé dans l'industrie belge (forte

---

<sup>34</sup> Voir : Bisciari et al. (2009), « L'emploi public en Belgique », Revue économique, Juin 2009, pp.55-70 ; Laloy, L. (2010), « Structure et évolution de l'emploi public belge », Working paper 19-10, Bureau fédéral du Plan ; Conseil Supérieur de l'Emploi (2014), « Rapport 2014 », juin 2014 ; Banque nationale de Belgique (2015), « Rapport 2014 », février 2015.

<sup>35</sup> Eurostat.

<sup>36</sup> Selon la définition de l'OCDE, une entreprise à forte croissance est une entreprise comptant au moins 10 emplois au début de la période d'observation, dont la croissance moyenne annualisée du nombre d'emplois dépasse 10% par an pendant une période de 3 ans.

<sup>37</sup> Eurostat. La part relative des entreprises à forte croissance dans l'économie est supérieure en Allemagne (1,3%) et aux Pays-Bas (0,6%), mais pas en France (0,4%).

<sup>38</sup> 10,7% en Allemagne et aux Pays-Bas, 8,6% en France.

<sup>39</sup> Voir CCE (à paraître), « Note documentaire relative à l'entrepreneuriat », et SPF ECONOMIE (2017), Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants ; SLEUWAEGEN, L. (2016), Hoge Groei Ondernemingen (Deelproject doorgroei van ondernemingen in België).

croissance de la productivité et baisse de l'emploi et du stock de capital) et le contraste avec l'industrie allemande qui connaît la même croissance de la productivité qu'en Belgique, mais qui a une valeur ajoutée qui croît deux fois plus, et où la croissance de l'emploi et du stock de capital sont positives<sup>40</sup>. Ce phénomène ne touche pas que l'industrie mais l'ensemble des secteurs exposés à la concurrence internationale, comme par exemple la distribution, qui est concurrencée par l'e-commerce qui se développe aux Pays-Bas.

### ***Une croissance de la productivité dans les services trop peu stimulée par les nouvelles entreprises en forte croissance porteuses d'innovation***

La faible croissance de la productivité dans les services marchands, en comparaison avec les pays de référence, peut également être mise en relation avec les caractéristiques de la dynamique entrepreneuriale en Belgique. En effet, ces marchés sont moins exposés à la concurrence internationale, et donc à la pression concurrentielle que pourraient exercer de nouvelles entreprises innovantes situées à l'étranger. Dans le même temps, certains marchés ne fonctionnent pas de manière optimale en Belgique<sup>41</sup>. Ceci a pour effet de limiter la création de nouvelles entreprises innovantes qui pourrait pousser des entreprises existantes à innover. Par conséquent, la croissance de la productivité reste plus faible en Belgique que dans les autres pays. Notons qu'une partie de la faible croissance de la productivité dans les services marchands peut également s'expliquer par le développement important des emplois titres-services dont le niveau de productivité du travail est faible<sup>42 43</sup>.

### ***Une croissance de la productivité plus faible dans les services pousse les prix à la hausse***

Dans ces conditions, les augmentations de salaire dans les services qui sont proches de celles de l'industrie, et même si elles sont en phase avec les évolutions des pays de référence, dépassent plus que dans les autres pays la croissance de la productivité. Toutefois, la faible concurrence de la part des nouvelles entreprises permet aux entreprises existantes de répercuter les hausses de leurs coûts dans leurs prix tout en maintenant leur marge à un niveau élevé. L'évolution des prix plus rapide en Belgique que dans les pays de référence pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et freinent ainsi la croissance de la demande et donc la croissance économique. Par ailleurs, le niveau élevé des prix des services qui sont consommés par les autres entreprises davantage soumises à la concurrence internationale handicape leur compétitivité-coût.

### ***L'importance de la compétitivité-coût***

Les caractéristiques de la dynamique entrepreneuriale rendent la Belgique sensible à la compétitivité-coût. En effet, pour que les entreprises existantes puissent s'adapter face à la concurrence des nouvelles entreprises innovantes, elles doivent être en mesure d'investir (dans la R&D, dans des nouvelles chaînes de production, etc.). Ceci n'est possible que si elles ont un certain niveau de rentabilité. Or, pour les entreprises qui au départ sont plutôt actives dans la production de produits standardisés, ce qui détermine la rentabilité est avant tout le coût de production.

---

<sup>40</sup> Biatour, B. et Kegels, C. (2017), op citem.

<sup>41</sup> Voir par exemple European Commission, Country report Belgium 2017.

<sup>42</sup> Les titres-services sont enregistrés dans la branche N de la comptabilité nationale, qui est incluse dans le secteur des services marchands de l'étude du Bureau fédéral du plan.

<sup>43</sup> Entre 2004 (date de leur instauration) et 2011, le nombre de travailleurs titres-services augmente de 10%. Ce faisant, leur part dans l'emploi salarié passe de 0,2% à 2,7%. Voir CCE (2013), « Descriptif de 5 mesures d'emploi allemandes et belges », note documentaire [CCE 2013-359](#).

### **Qu'en est-il de cette compétitivité-coût ?**

En ce qui concerne la rentabilité de manière générale, le secrétariat est en train d'analyser si dans certaines branches ou sous-branches, les entreprises belges ont un problème de rentabilité et si c'est le cas, quelles en sont les conséquences sur l'emploi et sur les investissements.

En ce qui concerne les coûts salariaux, la loi du 26 juillet 1996 telle que modifiée le 19 mars 2017, relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité a pour objectif d'encadrer l'évolution des salaires en alignant celle-ci sur l'évolution moyenne dans les pays de référence (Allemagne, Pays-Bas, France). En outre, le CCE est en train de mettre au point une méthodologie permettant de calculer l'écart absolu en termes de coûts salariaux entre la Belgique et les pays de référence, corrigé ou non pour la productivité du travail.

En ce qui concerne le coût de l'énergie<sup>44</sup>, celui-ci influence la compétitivité des entreprises, et ce, non seulement vis-à-vis de leurs voisins européens, mais aussi du reste du monde. Ceci est particulièrement vrai pour la Belgique, qui dispose d'une industrie qui occupe un poids dans l'économie relativement plus important que dans les pays voisins<sup>45</sup> et qui est relativement plus intensive en énergie que l'industrie des pays voisins<sup>46</sup>.

Cette situation peut s'expliquer en grande partie par la spécialisation relative de l'industrie belge dans quelques secteurs spécifiques intensifs en énergie et qui contribuent au PIB de manière plus importante en Belgique que dans les autres pays.

En ce qui concerne le prix final de l'électricité, l'étude CREG/PWC révèle un « problème de compétitivité pour les grands consommateurs industriels qui concurrencent des consommateurs électro-intensifs dans les pays voisins (surtout l'Allemagne, la France et les Pays-Bas) ». D'autres profils, dans cette étude, ont un avantage compétitif par rapport aux pays de référence en termes de facture d'électricité<sup>47</sup>.

En ce qui concerne le gaz, l'étude souligne que « les différences de prix finaux observées entre les pays ainsi que les gammes de résultats possibles au sein d'un même pays sont moins grandes que pour l'électricité ». Toutefois, pour les prix du gaz, le handicap en termes de coûts existe pour les entreprises qui sont en concurrence au niveau international avec les États-Unis, en raison d'une offre excédentaire de gaz créée par le développement du gaz de schiste aux États-Unis.

---

<sup>44</sup> Voir Avis [CCE 2017-2055](#) du 20 septembre 2017 relatif aux défis sociaux, économiques et environnementaux à relever dans la définition d'une vision énergétique en Belgique.

<sup>45</sup> Part de la valeur ajoutée dans le PIB : 14% en Belgique contre 11,78% aux Pays-Bas et 11,31% en France. Source : CREG & PWC 2016 : A European comparison of electricity and gas prices for large industrial consumers.

<sup>46</sup> L'intensité énergétique de l'industrie belge est en moyenne 25% plus élevée qu'aux Pays-Bas, 45% plus élevée qu'en France et 53% plus élevée qu'en Allemagne. (Calculs effectués sur base d'Eurostat, exprimés en 1000 TEP par million d'euros de valeur ajoutée, moyenne sur la période 2009-2014).

<sup>47</sup> L'interprétation des conclusions de cette étude en termes de politique économique doit prendre en compte l'impact des coûts énergétiques sur la compétitivité des divers secteurs, sur l'évolution des stratégies d'achat et même de production des consommateurs industriels, sur les possibilités (y compris dans une perspective internationale) d'amélioration de la compétitivité par exemple par le biais de l'efficacité énergétique et de l'innovation, sur les éléments qui renforcent ou compromettent (potentiellement) la compétitivité d'utilisateurs spécifiques et peuvent favoriser leur délocalisation. Il convient aussi de prendre en considération les éventuelles mesures de soutien et obligations qui interviennent au niveau des entreprises dans le cadre de la politique de l'énergie et du climat.

## 4 Annexe : Avantages non récurrents liés aux résultats

En application de l'Accord interprofessionnel 2007-2008 (point d'ancrage 3 : avantages non récurrents liés aux résultats) et de l'avis commun du CCE et du CNT du 20 décembre 2007, le Conseil central de l'économie effectue le suivi du système d'avantages non récurrents liés aux résultats.

Pour rappel<sup>48</sup>, ce système prévoit la possibilité de conditionner un certain montant de rémunération à la réalisation d'objectif(s) collectif(s) prédéfini(s). Ce « bonus » est alors exonéré de l'impôt des personnes physiques à condition que l'avantage ne dépasse pas, en 2016, 2 799 € net par travailleur.

En ce qui concerne la parafiscalité, une cotisation personnelle « de solidarité » de 13,07% est mise en place pour les bonus versés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les bonus inférieurs, en 2016, à 3 219 € brut (soit 2 799 € + la cotisation personnelle de 13,07%) ne font pas l'objet du calcul classique de cotisations sociales patronales, mais une cotisation spéciale de 33% est en vigueur.

Comme indiqué plus haut, l'avantage est donc principalement fiscal, le montant de bonus à ne pas dépasser étant dès lors de 2 799 € (hors cotisation personnelle « de solidarité »).

La décision et les modalités de mise en place de ce type de rémunération peuvent être prises au niveau des secteurs (au travers de la signature d'une convention collective de travail) ou des entreprises (via un CCT d'entreprise ou un acte d'adhésion<sup>49</sup>).

### **Accords sectoriels**

A l'automne 2016, un accord sectoriel est d'application dans 8 (sous-)commissions paritaires, à savoir les commissions 105 et 224 (métaux non-ferreux), la SCP 328.02 (transport urbain et régional de la région wallonne), une partie de la commission paritaire 140 (transport et logistique), la CP 326 (Industrie du gaz et de l'électricité), la CP 301 (commission des ports), la CP 203 (CP pour les employés des carrières de petit granit) et la CP 116 (chimie), pour ce qui concerne l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province du Limbourg.

### **CCT d'entreprises et actes d'adhésion**

Le nombre d'actes d'adhésion introduits au greffe du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale atteignait 6 155 en 2016 et 6 772 début novembre 2017<sup>50</sup>. En ce qui concerne les conventions collectives d'entreprise, ces chiffres s'élevaient à, respectivement, 2 064 et 2 289.

Il faut préciser que la plupart de ces actes et CCT sont de courte durée, parfois inférieure à un an. Une même entreprise peut donc introduire chaque année un nouvel accord, voir plusieurs accords par année (si l'accord, par exemple, porte sur des travailleurs différents ou a une durée inférieure à un an).

---

<sup>48</sup> Une présentation plus détaillée du système est faite dans les notes [CCE 2010-0395](#) et [CCE 2011-0679](#) disponibles sur le site internet du Conseil.

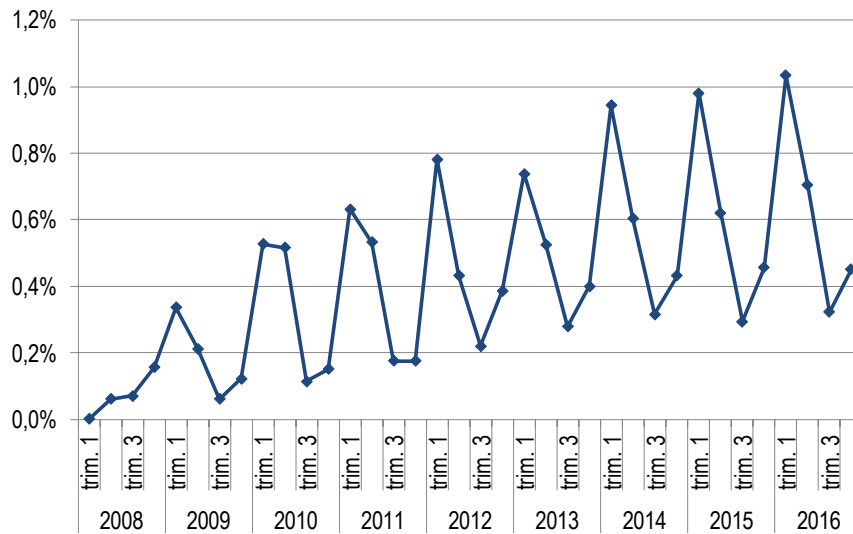
<sup>49</sup> Lorsque le groupe de travailleurs concernés est représenté au sein d'une entreprise par une délégation syndicale, le plan bonus est introduit par une CCT. Lorsque le groupe de travailleurs concernés n'est pas représenté au sein d'une entreprise par une délégation syndicale, le plan bonus est introduit par un acte d'adhésion.

<sup>50</sup> Chiffre provisoire pour 2016.

### Impact sur l'évolution des salaires

Lorsque l'impact des avantages non récurrents liés aux résultats est mis en relation avec les salaires bruts, il apparaît que l'impact est, chaque année, concentré sur le premier trimestre. On peut supposer qu'il s'agit du paiement de bonus basés sur la réalisation d'objectifs observés l'année écoulée. Au premier trimestre de 2014, le pic s'élevait à 0,94% de la masse salariale (du secteur privé), montait à 0,98% au premier trimestre de 2015 et à 1,03% au premier trimestre de 2016. En termes de moyenne annuelle, les bonus non récurrents s'élevaient en 2009 à 0,18% des salaires bruts déclarés à l'ONSS. Cette proportion n'a cessé d'augmenter pour s'établir à 0,57% en 2014, 0,59% en 2015, et 0,62% en 2016.

**Graphique 4-1: Part des avantages non récurrents liés aux résultats (en % du salaire brut ONSS, secteur privé)**



Sources : ONSS (données non publiées); calculs propres du secrétariat



## 5 Bibliographie

AGHION, P., ASKENAZY, P., BOURLÈS, R., CETTE, G., et N. DROMEL (2008), « Distance à la frontière technologique, rigidités de marché, éducation et croissance », *Économie et statistique*, N° 419-420, p. 11-30.

AGHION, P. et P. HOWITT (2005), *Appropriate Growth Policy: A Unifying Framework*, Joseph Schumpeter lecture of the European Economic Association.

AUDRETSCH, D. et R. THURIK (2000), "Capitalism and democracy in the 21st Century: from the managed to the entrepreneurial economy", *Journal of Evolutionary Economics*, 10, pp. 17-34.

AUDRETSCH, D. et R. THURIK (2001), "What's new about the new economy? Sources of growth in the managed and entrepreneurial economies", *Industrial and Corporate Change*, Volume 10, Number 1, 2001, pp. 267-315.

AUDRETSCH, D. et R. THURIK (2004), "A model of the entrepreneurial economy", *International Journal of Entrepreneurship Education*, 2(2): pp. 143-166.

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2015), *Rapport 2014*, février 2015.

BIATOUR, B. et C. KEGELS (2015), *Labour productivity growth in Belgium Long-term trend decline and possible actions*, working paper 6-15, Bureau federal du Plan.

BIATOUR, B. et C. KEGELS (2017), *Growth and productivity in Belgium*, Working paper 11-17, Bureau federal du Plan.

BIATOUR ET AL., (2017), « *Public investment in Belgium : Current State and Economic Impact* », *Working Paper 1-17*, Bureau federal du Plan.

BISCIARI, P., EUGÈNE, B., et L. VAN MEENSEL (2009), « L'emploi public en Belgique », *Revue économique*, Juin 2009, pp.55-70

CASSIERS, I. et L. DENAYER (2009), *Concertation sociale et transformations socio-économiques en Belgique, de 1944 à nos jours*, Discussion Paper 2009-42, Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université catholique de Louvain.

CENTRALE RAAD VOOR HET BEDRIJFSLEVEN (2015), *Belgium 2.0 (CRB 2015-2107) – Naar een succesvolle digitale transformatie van de economie: de rol van breedbandinfrastructuur en andere elementen*.

COMMISSION EUROPÉENNE (2017), *Digital Economy and Society Index 2017 – Country Profile Belgium*, p. 1-4.

COMMISSION EUROPÉENNE (2017), « *EUROPEAN ECONOMIC FORECAST : WINTER 2017* », INSTITUTIONAL PAPER 048, FÉVRIER 2017, P.1.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2015), *Avis sur les principes de base pour une politique de mobilité durable*, CCE 2015-2220, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc15-2220.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2015), *Avis en prévision des négociations sur les futurs contrats de gestion de la SNCB et d'Infrabel*, CCE 2015-890, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc15-890.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2017), *Rapport sur la promotion de l'Emploi et la sauvegarde préventive de la Compétitivité (Rapport Emploi Compétitivité), partie 2*, CCE 2017-0155, Bruxelles, Conseil Central de l'Économie, 28 pages. <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-155.pdf>



CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2017), *Avis : Défis sociaux, économiques et environnementaux à relever dans la définition d'une vision énergétique en Belgique*, CCE 2017-2055, Bruxelles, Conseil Central de l'Economie, 28 pages.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2017), *Avis « Pistes afin de réduire davantage les besoins en énergie dans le secteur des transports »*, CCE 2017-1750, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-1750.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2017), *La Communication de la Commission européenne pour une orientation positive de la politique budgétaire de la zone euro (COM(2016) 727 final) »*, Avis [CCE 2017-0440](#), Bruxelles

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2017), « *Pacte national pour les investissements stratégiques* », Avis [CCE 2017-2241](#), Bruxelles

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE, SECRETARIAT (2013), *Descriptif de 5 mesures d'emploi allemandes et belges*, CCE 2013-559, Bruxelles, Conseil Central de l'Economie.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE, SECRETARIAT (2018), *Note documentaire relative à l'entrepreneuriat* (à paraître).

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2004), *Avis sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2004-2008 (mobilité, pauvreté, vieillissement)*, CCE 2004-470 DEF – Avis n°1461, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc04-470.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2013), *Avis sur le projet de plan pluriennel d'investissements du groupe SNCB pour la période 2013-2025*, CCE 2013-0770 – Avis n° 1854, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc13-770.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2015), *Avis sur la nouvelle politique tarifaire de la SNCB*, CCE 2015-0110 – Avis n°1921, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc15-110.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2015), *Avis sur les conséquences des projets de nouvelle politique tarifaire de la SNCB pour la concertation sociale*, CCE 2015-1260 - Avis n°1942, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc15-1260.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2016), *Avis sur le prix des cartes train à partir du 1<sup>er</sup> février 2017*, CCE 2017-2871 – Avis n° 2011, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc16-2871.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2017), *Avis concernant le budget mobilité*, CCE 2017-0885 - Avis n° 2030, URL : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-885.pdf>

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE / CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL (2017), *Digitalisering en deeleconomie*, CRB-NAR 2017-2170 <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/nl/doc17-2170.pdf> (version NL) et *Digitalisation et économie collaborative*, <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc17-2170.pdf> (version FR)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI (2014), *Rapport 2014*, juin 2014

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI (2017), *Allongement et qualité des carrières professionnelles*

CREG et PWC (2016), *A European comparison of electricity and gas prices for large industrial consumers*.

DE MULDER, J. ET H. GODEFROID « Comment stimuler l'entrepreneuriat en Belgique ? », *Revue économique*, septembre 2016.

DE MULDER, J., GODEFROID, H. et C. SWARTENBROEKX (2017), "Grandir pour Survivre ? Portrait des jeunes entreprises à forte croissance en Belgique", *Revue économique*, décembre 2017

DUMONT, M. ET C. KEGELS (2016), *Young firms and industry dynamics in Belgium*, Working paper 6-16, Bureau fédéral du Plan

DUPREZ, C. (2014), « Création de valeur à l'exportation. Un diagnostic de la Belgique », *Revue économique*, septembre 2014.

LALOY, L. (2010), *Structure et évolution de l'emploi public belge*, Working paper 19-10, Bureau fédéral du Plan

NATIONS UNIES (2017), *The Sustainable Development Goals Report 2017*

SCHREYER, P. (2000), *High-Growth Firms and Employment*, OECD Science, Technology and Industry Working Papers, Publications OCDE, Paris

SLEUWAEGEN, L. (2016), *Hoge groeiondernemingen in België*, rapport i.o.v. CRB, 29 blz

SLEUWAEGEN, L. (2016), *Hoge Groei Ondernemingen (Deelproject doorgroei van ondernemingen in België)*.

SPF ECONOMIE (2017), *Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants*

THURIK, A.R., STAM, E. et D. AUDRETSCH (2013), "The Rise of the Entrepreneurial Economy and the Future of Dynamic Capitalism". *Technovation* 33(8-9): pp. 302-310.

VERSCHELDE, M., DUMONT, M., RAYP, G. et B. MERLEVEDE (2014), *European competitiveness: a semi-parametric stochastic metafrontier analysis at the firm level*, working paper series no 1701, july 2014, European Central Bank.